



« Faut-il ou non une loi pour l'abolition des châtiments corporels infligés aux enfants ? »

*Mardi 29 juin 2010
Salle de la Commission des Lois*



Débat présidé par :
Dr. Edwige ANTIER, pédiatre, députée de Paris
Hervé MARITON, ancien ministre, député de la Drôme

Avant-propos

Maud de BOER-BUQUICCHIO

« Le Comité des Nations Unies des droits de l'enfant a demandé à la France d'interdire les châtiments corporels et d'adhérer à la campagne du Conseil de l'Europe. La Défenseure des Droits de l'Enfant, Madame Dominique VERSINI a eu le courage de s'exprimer pour l'interdiction des châtiments corporels. Ma très chère voisine, Edwige ANTIER, grande experte de l'enfance et membre de l'Assemblée nationale a eu le courage de proposer une loi interdisant les châtiments corporels. Avez-vous le courage de la soutenir ? Je l'espère. »

Dr. Edwige ANTIER

« Je voudrais rappeler qu'en France, un jugement du tribunal de police de Bordeaux, du 18 mars 1981 fait toujours jurisprudence, il indique que si les châtiments corporels ou même le traditionnel « droit de correction » ne correspondent plus à l'état de nos mœurs, les parents et les enseignants possèdent toujours « dans un but éducatif » d'« un pouvoir disciplinaire pouvant éventuellement s'exercer sur de jeunes enfants sous forme de gifles ou de tapes inoffensives ». Voilà, le droit, aujourd'hui en France, la dernière jurisprudence. »

Biographies



Dr. Edwige ANTIER - pédiatre, députée de Paris. Elle est à l'initiative de la proposition de loi visant à abolir les châtiments corporels infligés aux enfants, qui a entraîné un large débat dans le pays autour du sujet: « une loi contre la fessée? »

- Pédiatre
- Député (UMP) de Paris (4ème circonscription) depuis 2009
- Membre de la Commission des Affaires sociales
- Membre de la Délégation aux Droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes
- Ancienne animatrice d'émissions sur l'enfance sur France Info et France Inter
- Ancien conseiller (UMP) de Paris de 2001 à 2008



Hervé MARITON - député de la Drôme. Chargé de la mission sur les questions de société pour le groupe UMP, il a pensé utile de placer le débat dans ce cadre pour avancer sur l'utilité et la bonne formulation d'une telle loi.

- Député (UMP) de la Drôme (3ème circonscription) depuis 1993
- Membre de la Commission des Finances, de l'économies générale et du contrôle budgétaire
- Rapporteur spécial du budget du programme « Transports routiers, ferroviaires, fluviaux et maritimes » de la Mission écologie, développement et aménagement durables depuis 2007
- Président du Groupe d'amitié parlementaire France-Russie depuis 2007
- Membre titulaire du Comité d'orientation du Centre d'analyse stratégique depuis 2007

- Membre titulaire du Conseil d'administration du Fonds pour le développement de l'intermodalité dans les transports depuis 2007
- Membre titulaire du Conseil supérieur de la Coopération depuis 2007
- Membre titulaire du Conseil national de l'information statistique depuis 2009
- Maire (UMP) de Crest depuis 1994
- Secrétaire national de l'UMP, chargé des Armées et de la Défense depuis 2008
- Président-fondateur du Club Réforme et Modernité depuis 2006
- Ancien Ministre de l'Outre-mer



Maud de BOER-BUQUICCHIO - secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe. Elle s'est déplacée à l'Assemblée nationale pour transmettre son expérience des 28 pays européens qui ont déjà promu la loi, et expliquer pourquoi le Conseil de l'Europe attend qu'un grand pays défenseur des droits de l'homme, la France, la vote.

- Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe depuis 2002



Claire BRISSET - première « défenseure des enfants » en France, elle est venue nous témoigner combien les enfants ont besoin d'être protégés et combien une campagne contre la violence éducative est nécessaire en France.

- Inspecteur général de l'éducation nationale détaché en qualité de secrétaire général adjoint du Conseil de Paris
- Médiatrice de la Ville de Paris
- Chargée d'enseignement à l'Ecole des hautes études en santé publique
- Chargée de mission sur les droits de l'enfant à l'Organisation internationale de la francophonie
- Administrateur de la Mission laïque française
- Membre du Comité d'experts du jeune public auprès du Conseil supérieur de l'audiovisuel
- Ancienne Défenseure des enfants de 2000 à 2006



David DOUILLET - député des Yvelines, Champion du monde de judo, témoigne avec son charisme des méfaits éducatifs de la main levée sur les enfants.

- Député (UMP) des Yvelines (12ème circonscription) depuis 2009
- Membre de la Commission des Affaires culturelles et de l'éducation
- Conseiller régional (UMP) d'Ile-de-France depuis 2010
- Ambassadeur de bonne volonté à l'Unesco
- Membre du Comité directeur de la Fédération française de Judo
 - Coprésident de la Commission des athlètes de haut niveau au

- Comité national olympique et sportif français
- Membre titulaire de la délégation permanente de la Commission nationale du sport de haut niveau
- Secrétaire national de l'UMP chargé de la vie sportive



Didier PLEUX - docteur en psychologie, il est le chantre de la mise des limites dans l'éducation et de l'exercice avisé de l'autorité parentale.

- Docteur en psychologie du développement
- Psychologue clinicien
- Psychothérapeute



Jean-Marie VIALA - avocat pénaliste qui eût à plaider dans le procès d'Outreau, place la réflexion au plan des textes: dans quel code la loi contre les châtiments corporels doit-elle se placer?

- Avocat pénaliste

Actes du Débat sur l'abolition des châtiments corporels

Mardi 29 juin 2010



Dr. Edwige ANTIER - Le premier geste d'une pédiatre entrant à l'Assemblée nationale se devait être de proposer une loi visant à abolir les châtiments corporels infligés aux enfants, non seulement après quarante ans de pratique pédiatrique qui m'ont montré combien la main levée est préjudiciable au développement des enfants; mais aussi parce que c'est en disant stop à ces pratiques que l'on peut prévenir la maltraitance, un fléau en augmentation dans notre pays, malgré les 6 milliard d'euros

consacrés à la protection de l'enfance; enfin, nous devons nous mettre en conformité avec la signature que nous avons apposée sur la Convention des droits de l'enfant, charte du Conseil de l'Europe auquel nous appartenons et qui attend que nous tenions nos engagements.

C'est pourquoi je suis si heureuse aujourd'hui que Madame Maud de Boer-Buquicchio, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, soit venue jusqu'à nous, pour nous dire: le sens de cette loi, promulguée dans tant de pays autour de nous, et l'expérience qui peut en être dite, alors que l'on vient de fêter les 30 ans, en Suède, de

l'abolition de « la fessée ».

Nous sommes là grâce à Hervé Mariton. Nous te laissons donner le programme. Expliquer pourquoi cette réunion. Et quelle est ton action dans cette mission pour les problèmes de société.

« Les enfants ne sont pas des mini-sujets avec des mini-droits. »



Maud de BOER-BUQUICCHIO - Elue en 2002 comme Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe qui est composée de Délégation nationale de nos états membres, je me suis engagée à promouvoir le droit des enfants.

Mon parcours précédent, à la Cour européenne des Droits de l'Homme, s m'a montré que tout ce qui touchait aux droits des enfants était souvent perçu par « les lunettes » des parents, et sans tellement considérer les enfants comme sujet de droits. Cela ressortait des recours portés devant la Cour: le plus souvent une plainte portant sur le droit d'avoir accès à un enfant, mais rarement vues dans la perspective de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Je pensais que dans mes fonctions qui étaient plus politiques à partir de mon élection en 2002, ça serait important de faire comprendre à nos états membres que lorsque l'on parle des enfants, on parle de sujet sérieux: Les enfants ne sont pas des mini-sujets avec des mini-droits.

J'ai promu un programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » et qui a deux piliers:

- promouvoir le droit des enfants;
- éradiquer la violence vis à vis des enfants.

Pour se faire, je ne suis pas seule, c'est une tâche immense. Elda Moreno PHOTO, coordinatrice de ce programme, l'a fait énormément avancer. Il y a tellement à faire! Nous avançons graduellement...

J'ai pensé que la claque et la fessée étaient un bel exemple d'un débat de société où on met en question l'utilisation de la violence. Mais on en reviendra tout à l'heure, je ne vais pas anticiper sur les débats qui vont suivre.

« La Convention européenne contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants. »



Maud de BOER-BUQUICCHIO - Il y a évidemment d'autres volets de violence qui touchent les enfants et notamment les abus sexuels qui est aussi un sujet terriblement dur, mais qu'il faut affronter et à ce titre, nous venons de conclure un traité au sein du Conseil de l'Europe, une Convention européenne contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle

des enfants. Ce traité entre en vigueur le 1er juillet, donc très prochainement, après 5 ratifications. Malheureusement la France n'en fait pas partie... mais j'ai bon espoir que ça va suivre! C'est une Convention qui a pour but de prévenir, comme toutes nos Conventions de la dernière génération: Prévenir, Protéger et Poursuivre (les délinquants), les fameux « 3 P ». Elle a des implications très importantes pour protéger les enfants contre les abus sexuels. Là aussi c'est un sujet tabou dans la mesure où ça relève souvent d'un cercle de personnes qui sont connues de l'enfant: l'enfant ne sait donc pas à qui s'adresser, et ne sait même pas que ce qui lui arrive est mal! Il y a donc toute une série de mesures à mettre en place.

« Internet: enseigner aux enfants d'apprendre à se protéger eux-mêmes. »



Maud de BOER-BUQUICCHIO - La violence est aussi véhiculée par l'utilisation d'Internet. Nous devons également travailler beaucoup dans ce domaine là et sensibiliser les enfants. Et surtout, dans tout ces domaines, il est très important d'enseigner aux enfants d'apprendre à se protéger eux-mêmes, et il faut développer des outils pour permettre aux enfants de comprendre quels sont leurs risques. Bien sûr, Internet est fantastique, mais il comporte beaucoup de dangers.

Dans la Convention, nous avons notamment criminalisé le délit de la recherche de l'enfant par le biais d'Internet. C'est un autre domaine dans lequel nous sommes très actifs. Nous avons développé un jeu sur Internet grâce auquel les enfants peuvent découvrir eux mêmes les dangers d'Internet. Il existe en 23 langues, car s'il y a deux langues officielles au Conseil de l'Europe, quand il s'agit des sujets de société qui touchent les enfants, il faut bien entendu faire le nécessaire pour être vraiment aussi compris par les enfants eux-mêmes. Il s'agit de rendre nos textes compréhensibles; ce n'est pas une question uniquement de traduction, c'est aussi les présenter dans un langage que l'enfant peut comprendre.

« Faut-il une loi pour abolir les châtiments corporels? »



Hervé MARITON - Edwige Antier a une légitimité pour poser le sujet, en tant que pédiatre et députée. C'est une très bonne chose, je le dis avec David Douillet, que tu aies pris l'initiative d'une rencontre comme celle de ce jour, sur un sujet sur lequel il faut aussi comprendre qu'un certain nombre de députés, et qu'un certain nombre de citoyens, n'aient pas de position arrêtée. Parce que la juste réponse n'est pas évidente.

La mission sur les « Questions de société »



Hervé MARITON - Ce colloque posant la question d'une loi pour « abolir les châtiments corporels » se situe dans le contexte de travaux que le Groupe UMP a menés depuis l'été dernier, et que nous poursuivons, sur la problématique des « Questions de société »: plutôt que d'être démunis sur des sujets de ce type, on peut les traiter par la mousse, en ayant un bon mot, ça fait volontiers un peu d'actualité un jour dans un journal... mais on peut aussi se dire que ce sont des questions solides pour la société

française, des questions qui se posent dans d'autres pays, des sujets que le Conseil de l'Europe est amené à traiter, des sujets qui au delà de l'aspect qui peut paraître anecdotique sont des questions qui valent d'être poursuivis dans la durée. C'est pour cela qu'il nous est apparu, avec Jean-François Copé et d'autres membres du groupe, et qu'il m'est apparu judicieux que ce débat ait lieu, comme responsable du débat sur les questions de société. Je trouve que cette question fait bien écho à notre réflexion d'ensemble sur les questions de société. Après le rapport que j'ai publié l'été dernier: « Reprendre la main sur les questions de société », c'est l'ambition de notre groupe à l'Assemblée et ce n'est pas rien.

J'ai publié, il y a un mois, un rapport sur l'éthique du numérique, champ totalement différent, mais qui est bien là pour dire que nous voulons être porteur et positif sur les questions de société. Il ne s'agit pas nécessairement d'être dans l'air du temps, il ne s'agit pas d'être à la mode, il ne s'agit pas de répondre à toutes les suggestions ou à toutes les sollicitations qu'on peut avoir, mais nous voulons être proposant. Nous sommes aussi conscients que ces sujets ne sont pas simples, et que parfois il peut y avoir un peu de malaise... comme il y a quelques mois autour du vote sur la loi HADOPI. Cela ne veut pas dire que nous avons eu tort de la faire, mais une fois qu'on a voté la loi HADOPI, ce n'est pas la fin de l'histoire. De même qu'une fois la question posée sur les châtiments corporels, il n'est pas facile d'avoir une réponse définitive. Ce n'est pas une raison non plus pour éviter d'en avoir une. Et ce n'est pas une raison pour s'interdire de débattre des choses, parce que aussi notre rôle de député. L'Assemblée nationale accueille beaucoup de colloques et si nous pouvons être en initiative de débat, je pense que c'est dans notre rôle de législateur, d'hommes et de femmes politiques. C'est pour cela que j'ai volontiers encouragé l'initiative portée par Edwige.

Mieux vaut mener une réflexion en amont, que d'être pris dans une actualité médiatique qui peut nous arriver dessus sans avoir nécessairement préparé la réponse.

Quant on s'appelle Edwige Antier, ce n'est pas très difficile parce qu'Edwige, depuis longtemps, très longtemps... veille sur le développement des enfants, mais le législateur a besoin de travailler le sujet.

« **Les gifles ne font pas entrer la grammaire.** »



David DOUILLET - Malheureusement, j'ai été touché par la question des châtimements corporels, non pas par mes parents, mais par une maîtresse d'école lorsque j'étais en CE2. Sa méthode pédagogique était très très simple: lorsqu'elle rendait les copies - et bien souvent, il s'agissait de rendu des dictées -, tous les enfants étaient alignés les uns derrière les autres. Elle était assise, on était debout, et un par un, copie par copie, à chaque fautes on prenait une giflle! Voilà, très clairement! Cela vous fait

rire? Cependant, je peux vous dire que, lorsqu'on a une petite dizaine d'années, ça ne nous fait pas rire du tout! Chaque jour, les élèves, moi y compris, avions évidemment la hantise d'aller en cours avec cette maîtresse.

Elle est décédée, maintenant. Mais je vous assure que c'est viscéral, et encore aujourd'hui, j'éprouve une haine contre elle comme vous ne pouvez pas vous l'imaginer... Je peux vous dire que cela doit aussi être le cas de tout ceux qui sont passés entre ses mains. Les gamins vomissaient le matin avant d'aller en classe. Moi-même, cela m'est arrivé. Je ne suis resté qu'une année avec elle, et cela a été un an de terreur, vraiment de terreur. Quand j'en ai parlé avec Edwige, ça m'est revenu, comme ça, d'un seul coup!

Dr. Edwige ANTIER - Et cela ne t'a pas rendu meilleur en orthographe?



David DOUILLET - Non, c'est l'inverse. C'est juste l'inverse, vraiment. Ce fut le cas avec d'autres élèves; et d'ailleurs, heureusement, les méthodes de cette enseignante était décriées par ses collègues. Mais on l'a su après, quand on a changé de classe... Les enfants n'osaient pas en parler mais ses collègues savaient ce qui se passait avec elle. Et nous avons compris qu'ils mettaient un certain temps à remettre les gamins qui venaient de chez elle sur les rails d'une scolarité normale, tellement il y

avait eu de dégâts psychologiques. Certains ne s'en sont pas relevés et je vous assure que c'est la vérité. Ce n'est pas de l'histoire. Les dégâts ont été colossaux.

Je peux dire que la crainte, il n'y a rien de pire pour qu'un enfant devienne réfractaire et imperméable par rapport à ce qui lui est enseigné. Je le redis, il n'y a rien de pire. Parce que le sentiment de peur et de terreur prend le pas sur tout ce qu'on peut lui dire, sur tout ce que l'on essaye de lui faire comprendre. Il est submergé par la terreur et par l'affolement, c'est quelque chose d'assez incroyable à vivre. Je ne souhaite à personne de vivre ça.

Dr. Edwige ANTIER - Est-ce que tu as pris des claques aussi lors de ton apprentissage du sport de compétition?



David DOUILLET - Non, et heureusement d'ailleurs! La base de l'enseignement, y compris lorsqu'il est compliqué et qu'il devient difficile, avec les paramètres liés à la compétition, à la difficulté physique, le meilleur enseignement ne peut se passer que dans le positivisme et dans le plaisir. C'est à dire que pour un individu, que ce soit un enfant qui apprend ou même un athlète de haut niveau, si vous ne traversez pas cette zone de plaisir, s'il n'est pas convaincu du plaisir qu'il va y trouver,

les charges de travail sont tellement importantes qu'elles peuvent devenir insupportables.

Donc il faut absolument que les gens se passionnent et aient du plaisir à apprendre et à comprendre. Pour les plus petits, c'est à travers le jeu, le côté ludique de l'exercice qu'ils apprennent le plus, et le plus vite surtout. En fait, ils n'ont même pas l'impression d'apprendre tellement c'est efficace. Et c'est ça qui est génial. Donc pour le coup, on est dans la voie totalement opposée!

« L'adulte est un géant pour l'enfant »



David DOUILLET - Une anecdote est sans doute la conséquence de ce que j'avais vécu avant. Ce ne fut pas une bonne réaction de ma part, mais elle a été totalement viscérale! C'est passé directement par le cerveau reptilien, pour vous dire à quel point j'ai été choqué par cette maltraitance à l'école. Un jour, dans une galerie marchande, dans un magasin de mode pour être plus précis, un gamin s'amusait à se cacher sous les vêtements. Comme tous les enfants du monde, il jouait à cache-cache. D'un seul

coup, je vois surgir un type, visiblement son père, qui l'avait peut-être réprimandé plusieurs fois. Excédé par le comportement du petit, il l'attrape par le bras - je vois encore la scène - il le soulève quasiment de terre, voulant lui donner un coup de pied dans les fesses pour lui signifier: « Maintenant tu te calmes!» Mais le fait de l'avoir soulevé lui a fait raté son tir, il l'a frappé en plein milieu du dos. Le même est tombé raide par terre. Il n'était pas inanimé mais il a vraiment pris un méchant coup de pied très dangereux, en plein dans les reins. J'ai eu beau avoir fait beaucoup d'années de Judo et savoir me contrôler dans des situations compliquées et difficiles, je lui ai sauté à la gorge! J'ai honte de le dire, mais ça a été la réponse de la violence par la violence pour ma part, sans doute dû à cette éducation à la noix. Ça m'a tellement pris par les tripes. Ça m'a révolté complètement, et je l'ai attrapé, et je lui ai dit : « Tu vois la différence qu'il y a entre toi et lui là, c'est la même différence qu'il y a entre toi et moi au niveau de la corpulence ... voilà ... Donc moi je suis pas un lâche, toi t'en es un, parce que frapper un enfant de cette sorte là, ça ne se fait pas. Tu peux faire ce que tu veux, mais tu peux le tuer ton fils! » A ce moment là, le conscient a pris le pas sur le reptilien, je ne l'ai donc pas frappé... mais ma femme m'a expliqué qu'en l'attrapant, je l'avais lui aussi soulevé de terre.... et après je l'ai jeté au sol. J'espère qu'il a compris, mais, c'est vrai, ce n'est pas bien de ma part. C'est un manque de contrôle, j'aurais pu le lui dire autrement, mais j'ai été tellement excédé et tellement piqué au vif, sans doute après que j'ai vécu avant, à l'école... Sans ce traumatisme, je n'aurais peut-être pas eu la réaction animale que j'ai eue. La conclusion de cette petite histoire, c'est que lorsqu'on est jeune et que l'on subit ce genre de chose, à un moment donné ça peut resurgir plus tard. Sans une réflexion sur soi-même, on devient prédisposé à être violent. Donc frapper un enfant peut être dangereux.

« **Comment avoir de l'autorité sans lever la main?** »



David DOUILLET - C'est assez simple en fait. L'autorité, vous en êtes digne ou vous n'en êtes pas digne. C'est aussi bête que ça. À aucun moment, elle ne se traduit par le geste violent. En revanche, l'autorité s'acquiert. Si je fais le parallèle avec le Judo, vous avez une posture, une façon de parler, un timbre de voix, un calme. Cela se transmet par l'enseignement:

- pour que les paroles entrent bien dans la tête des individus, il faut faire respecter le calme. C'est assez simple, il suffit de se taire, et souvent ça baisse de tonalité; au lieu de crier, ce qui ne fait que monter la tonalité.
- L'habit est important aussi dans le Judo. C'est vrai que le fait de porter une ceinture noire pour les enseignants, déjà c'est une marque de différenciation notable. Quelqu'un qui est ceinture noire, c'est quelqu'un qui sait de quoi y parle, en l'occurrence le professeur.
- Il y a aussi des notions basiques de politesse qui marquent la différence, de politesse envers l'enfant mais aussi envers l'adulte. Lorsqu'un enfant pratique ce sport, il salue toujours celui qui enseigne, au début et à la fin du cours; et dans les exercices, il salue toujours celui avec lequel il va faire l'exercice. C'est important parce que le respect commence déjà par là. Je pense que des parents qui font l'omission, ou qui par facilité, lâchent ce genre de chose : le bonjour, le bonsoir, le merci... déjà... c'est le début de la fin!

« **Il ne faut pas lever la main pour former des champions** »



David DOUILLET - C'est par l'expertise et par la qualité d'enseignement que le respect se fait. Les parents doivent être capables de prendre le temps de démontrer à leur enfant, par leur expérience de vie, que s'il fait ça, ou ça, ou ça, il se passera ça ... « tu peux essayer, mais tu verras qu'il se passera ça... » La crédibilité des parents passe par l'expertise que les parents normalement ont de la vie vis à vis de l'enfant qui la découvre; et je trouve que c'est là où toute l'éducation prend son sens.

Je ne crois pas aux parents « copains ». Les parents qui font « copain-copain » avec leurs enfants, je n'y crois pas. Le parent est à sa place, et l'enfant est à la sienne. L'autorité naît donc naturellement. Il n'y a pas besoin de forcer le trait, il n'y a pas besoin d'exagérer.

Pour les parents qui cèdent à la violence, c'est céder à la facilité. C'est souvent la conséquence de ne pas avoir fait ces basiques là au départ.

Il faut donc simplement respecter les basiques qui font que l'enfant sait qu'il a en face de lui un papa et une maman, et qu'il n'a pas besoin de les tester en permanence pour que le père - ou la mère - lui prouve qu'il l'aime. Souvent les enfants taquent leurs parents - c'est ce qui m'arrive - poussent le bouchon un peu loin pour voir s'ils ont un

ventre mou ou un ventre dur. Or un ventre dur c'est une plus belle preuve d'amour qu'un ventre mou.

« Du laxisme à la violence »



David DOUILLET - Non ! Au contraire. Un parent doit être ferme et rester sur ses positions - parfois même sans donner d'explications: « c'est comme ça! ». Il ne faut pas rentrer dans le systématique de l'explication. Toutes les personnes que je connais dans mon entourage qui sont dans la relation « Parents - Copains », ça ne fonctionne pas. Il n'y a pas d'autorité, il n'y a pas de discipline. Les gamins font ce qu'ils veulent, les gamins marchent sur la tête des parents. Et ensuite c'est effectivement la violence

qui finit par parler, parce que les parents ne savent plus par quel bout les prendre. C'est normal, les parents eux-mêmes n'ont pas donné à l'enfant de quoi s'accrocher.

Pour revenir au Judo, par exemple, du début, de la ceinture blanche, jusqu'à la fin (mais il n'y a jamais de fin...) les élèves ont des bases solides sur lesquelles ils peuvent s'accrocher et asseoir leur envie d'apprendre. Le secret de la réussite, c'est que dès le début, l'apprentissage ne passera que par le plaisir, à la fois de pratiquer et de se retrouver ensemble. Parce que là aussi il y a un gros travail à faire. C'est important qu'un enfant ait du plaisir à être avec ses parents. Ce n'est pas: « je t'éduque, donc je te donne des ordres. » Quand on est dans un cours de Judo, on prend du plaisir à pratiquer, on s'amuse en permanence. Quand le professeur s'amuse avec un gamin, c'est là que les choses prennent et que l'enfant a envie de revenir. Lorsqu'on trouve un bon club de Judo, on a une deuxième famille, et moi ça a été mon cas. Je me sentais bien, on fêtait les anniversaires, on fêtait les résultats. Il se passait bien autre chose à côté du sport lui-même. Dans une famille, c'est la même chose. Il n'y a pas que l'éducation et les devoirs. Il faut que les parents prennent le temps de prendre le temps avec les enfants, et de prendre du plaisir avec les enfants, et que les enfants prennent du plaisir avec les parents dans un grand nombre d'activités. Malheureusement, je trouve qu'en ces temps extrêmement rythmés et denses, les gens n'ont jamais l'impression d'avoir le temps, c'est un déficit dans beaucoup de familles. Il n'y a plus beaucoup de parents qui prennent le temps d'aller faire du vélo, de partager un pique-nique, de les emmener avec eux voir des amis, pour que les enfants aient du plaisir à être avec leurs parents. C'est fondamental. C'est ce qui permet, au bout du compte, d'avoir des gens structurés, équilibrés... et puis normaux tout simplement!

« 22 pays européens ont déjà promulgué la loi »



Maud de BOER-BUQUICCHIO - Tout simplement, je vais commencer par dire que le témoignage de David était extraordinaire. En comparant avec le Judo, il a évoqué beaucoup de concepts que j'ai préparés pour mon intervention d'aujourd'hui. Je pense qu'une expérience comme ça est extrêmement intéressante aussi pour nous au Conseil de l'Europe car nous ne voulons pas promouvoir une législation dans le vide. Nous voulons que cela soit ressenti vraiment au niveau de la société. Je pense

ce témoignage très utile pour cela.

Je voudrais apporter aujourd'hui une perspective européenne à la question parce que, bien sur, vous avez un débat national, mais ce débat a lieu actuellement dans tous les états membres du Conseil de l'Europe.

21 états membres du Conseil de l'Europe ont procédé à l'interdiction des châtiments corporels. Hier le Président de la Pologne a signé la loi dont l'objet est justement d'interdire l'utilisation des châtiments corporels, des souffrances psychologiques, et de toutes autres formes de traitements humiliants à l'égard de l'enfant. Ce sont désormais 22 états membres qui ont promulgué cette loi, ce qui est considérable. Effectivement, j'espère - comme je viens de le dire dans une interview télévisée - que la France va rejoindre cette famille, et rejoindre des états comme la Suède mais aussi d'autres états qui se trouvent à l'autre bout de l'Europe, la Grèce, le Portugal, les Pays-Bas, l'Allemagne... Vous serez en très bonne compagnie si vous le faites!

**« La légitimité des châtiments corporels
rend la protection des enfants difficiles »**



Maud de BOER-BUQUICCHIO - Les enfants sont victimes de nombreuses formes de violence. J'en ai évoqué quelques uns tout à l'heure : l'inceste, la traite. Ce sont des violences atroces. La première question que l'on me pose quand je commence à parler de la fessée, on me demande pourquoi la fessée car il y a des choses beaucoup plus graves. Mais la réponse est tout simplement que les châtiments corporels sont la forme de violence la plus répandue. C'est accepté par la société,

c'est toléré, cela va de soi, et donc c'est une bonne raison pour s'en occuper. Cette forme de violence est donc légale, elle est tolérée socialement et cela symbolise, nous pensons, le statut inférieur que l'on accorde aux enfants. Ce que je disais tout à l'heure, le concept de « mini-personne » avec des « mini-droits ». Ce que nous voulons tout d'abord, c'est un changement d'attitude qui nous aidera à faire des progrès dans le respect des droits de l'enfant, et dans la lutte contre d'autres formes de violence.

Quelles sont les raisons qui justifient l'abolition des châtiments corporels ? Je l'ai déjà dit implicitement, c'est une forme de violation des droits fondamentaux des enfants, à l'intégrité physique, à la dignité. Vous le savez mieux que moi qu'ils peuvent causer des dommages physiques mais aussi psychologiques graves. Ils apprennent aux enfants que la violence est une stratégie acceptable pour résoudre des conflits ou imposer l'autorité. Ils sont inefficaces comme moyen de discipline, et on vient d'entendre cela de la part de

David. Il y a d'autres moyens d'éduquer les enfants qui sont efficaces et qui sont fondés sur le respect mutuel : un concept que David a aussi évoqué très clairement. Enfin, la légitimité des châtiments corporels rend la protection des enfants difficiles, car ils supposent qu'il existe des formes ou des degrés de violence acceptables. Nous savons et nous entendons souvent, lorsqu'il y a un cas grave qui a amené à des violences vis à vis d'un enfant et qui a amené à la mort, les gens dire : « si j'avais su que je pouvais faire quelque chose, je l'aurais fait; et si j'avais su que j'avais le droit d'intervenir...»

« Nous demandons aux pays membres de prendre 3 mesures »



Maud de BOER-BUQUICCHIO - Pour parvenir à l'élimination des châtiments corporels, nous demandons aux pays du Conseil de l'Europe, de prendre trois mesures.

- Tout d'abord, nous demandons l'introduction d'une législation qui interdise clairement les châtiments corporels.
- Ensuite, nous demandons le développement de politiques de soutien à la parentalité positive. J'aime beaucoup l'image positive que David nous a donné de la parentalité. Qu'est ce que ça peut être joyeux et agréable pour tout le monde!
- Et enfin nous souhaitons le lancement de campagnes de sensibilisation aux droits de l'enfant.

De toutes ces mesures, la plus difficile à prendre du point de vue politique, est la mesure législative.

« Le débat autour de l'interdiction de la fessée est très émotionnel. »



Maud de BOER-BUQUICCHIO - Dans presque tous les pays, le débat autour de l'interdiction de la fessée est très émotionnel, pour plusieurs raisons:

- Pour beaucoup de gens accepter l'interdiction revient à remettre en cause la façon dont leurs propres enfants sont éduqués, et aussi la façon dont eux-mêmes ont été élevés. Le facteur psychologique joue un rôle majeur.
- Certaines personnes croient que l'interdiction des châtiments corporels marqueraient la fin de la discipline et de l'autorité parentale.
- Ceci augmenterait le nombre de poursuites contre les parents et d'interventions des

- services sociaux
- ou pousserait les parents vers des violences psychologiques encore plus néfastes.

« Une bonne loi n'est pas faite pour punir »



Maud de BOER-BUQUICCHIO - Nous avons l'expérience, du recul par rapport à ce qui c'est passé en Suède depuis 1979. Cette expérience montre que toutes ces craintes, qui ont été alors exprimées clairement par la population suédoise, n'étaient pas fondées. Je vais énumérer quatre leçons que nous avons tirées de cette expérience suédoise qui est très parlante.

- Premièrement, une bonne loi n'est pas faite pour punir. Les objectifs principaux d'une bonne loi sont surtout d'établir des règles claires, d'éduquer, de dissuader et de prévenir. En envoyant un message clair, la loi joue un rôle clé dans l'évolution des mentalités et des comportements. En Suède la loi s'est traduite, effectivement, dans une diminution de la violence quotidienne. Les parents comprennent aujourd'hui qu'il n'est pas acceptable de frapper un enfant et utilisent des méthodes non violentes pour éduquer. À l'époque de l'abolition de la loi c'était 90% des parents qui étaient contre cette idée de la loi, aujourd'hui c'est 11%.
- La deuxième leçon est que l'application de la loi doit être faite dans l'intérêt supérieur de l'enfant et doit chercher à soutenir la famille. La police, la justice et les services sociaux doivent garder ceci à l'esprit quand ils sont amenés à intervenir. En Suède, nous n'avons pas connu d'augmentation des procédures judiciaires à l'encontre des parents, ni d'augmentation du nombre d'enfants placés dans des institutions.
- Troisième leçon: à elle toute seule, l'interdiction ne peut pas changer les mentalités ni les comportements. Une interdiction doit être accompagnée par la sensibilisation et la promotion d'une politique de parentalité positive, qui remplace le mauvais geste par le bon geste. L'interdiction ne met pas en cause la discipline, mais juste l'utilisation de la violence. Des millions de parents éduquent leurs enfants sans faire appel à la violence physique ni à l'humiliation. Les techniques de parentalité positive fonctionnent. Les enfants suédois ne sont pas des petits sauvages indisciplinés. L'immense majorité des parents veulent le mieux pour leurs enfants et acceptent volontiers des conseils. Les services de soutien à la parentalité sont très demandés.
- La quatrième leçon : une interdiction compte rarement sur le soutien de l'opinion publique. Pensez à l'interdiction de fumer dans les lieux publics récemment introduite, elle n'était vraiment pas soutenue par les personnes! Maintenant, elle commence à entrer dans les mœurs. Quand il s'agit des droits de l'Homme, il me semble que c'est la responsabilité des politiques de guider et pas seulement de suivre l'opinion publique. Donc il faut du courage politique et Edwige vous en avez et je vous complimente pour ça!

« Il ne s'agit pas de culpabiliser ou démunir les parents. »



Maud de BOER-BUQUICCHIO - Je voudrais encore ajouter que le Conseil de l'Europe n'est pas parti en croisade contre les parents. Au contraire, nous souhaitons mettre à leur disposition l'information, le soutien et les outils qui leur sont utiles pour mieux comprendre les besoins de leurs enfants, pour mieux concilier leur vie privée et professionnelle, pour développer leurs compétences parentales et s'épanouir dans la vie de famille.

Et pour cela le Conseil de l'Europe guide ses pays membres dans le développement de politiques de soutien à la parentalité qui connaissent un grand succès partout en Europe. Mesdames et messieurs, être parents est le plus beau et le plus difficile métier du monde. Les organismes publiques doivent soutenir les parents dans leurs tâches, mais personne ne pourra jamais délivrer un diplôme de bons parents ou un certificat de parents conformes. Aimer et éduquer un enfant est une responsabilité importante pour laquelle on ne se sentira jamais assez bien préparé, mais il ne s'agit pas de culpabiliser ou démunir les parents.

Au contraire, le Conseil de l'Europe sait que les parents sont les premiers défenseurs des droits de leurs enfants et c'est pourquoi il demande à ce gouvernement d'aider les familles. Prétendre que les parents ont besoin de la violence pour éduquer leurs enfants revient à sous-estimer voir à insulter les parents. Le Conseil de l'Europe croit dans le bon sens, la volonté et le potentiel des parents d'améliorer leur compétences parentales, et de comprendre et d'adhérer à un message clair. Il y a beaucoup de moyens d'éduquer un enfant, mais la violence n'en est pas un. Le débat est ouvert et l'évolution imparable. Nous avons préparé du matériel de campagne disponible en plusieurs langues, vous le trouverez à l'entrée de la salle et *en cliquant sur ce lien*. L'un des éléments central de la campagne est un *très joli spot télévisé* que nous mettons à la disposition de tous ceux qui souhaitent soutenir cette cause. Ce spot a été diffusé dans une trentaine de pays en Europe grâce à la collaboration des intéressés et des médias. J'espère que les médias français les diffuseront un jour en France.

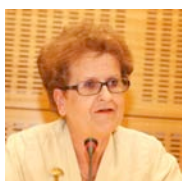
Mesdames et messieurs, le Comité des Nations Unies des droits de l'enfant a demandé à la France d'interdire les châtiments corporels et d'adhérer à la campagne du Conseil de l'Europe. La Défenseure des Droits de l'Enfant, Madame Dominique VERSINI a eu le courage de s'exprimer pour l'interdiction des châtiments corporels. Ma très chère voisine, Edwige ANTIER, grande experte de l'enfance et membre de l'Assemblée nationale a eu le courage de proposer une loi interdisant les châtiments corporels. Avez-vous le courage de la soutenir ? Je l'espère. Merci.

« La violence contre les enfants est à la foi multiforme et universelle »



Claire BRISSET - Je voudrais me replacer un petit peu plus haut dans l'histoire. Je crois que l'on est bien obligé d'admettre que la violence contre les enfants est à la foi multiforme et universelle. On a souvent essayé d'en faire une typologie: on parle de la violence physique, de la violence brute, des coups, des fessées. On parle des homicides, on parle de la violence sexuelle, on parle de la violence verbale... C'est toujours la force physique, la force tout court de l'adulte qui essaie de s'imposer aux plus faibles, aux plus petits, aux plus vulnérables. Je crois que l'on est obligé de penser que nous avons tous, en nous, le recours possible à la violence. Toute la question de savoir ce que nous faisons de ce recours: le travail de la culture est de transformer ce recours à la force physique. Reprenons un peu la typologie des homicides par exemple, les homicides sur les enfants: on estime qu'il y en a environ 60 000 par an dans le monde. Mais que se passe-t'il avant l'homicide ? Les coups ce n'est pas toujours une petite fessée ou une claque, c'est aussi les coups dont nous voyons atterrir quelques fois les auteurs devant les tribunaux. Je me souviens d'une présidente de tribunal demandant : « Mais enfin, monsieur, vous n'aimiez pas votre enfant ? » et la réponse a été : « Mais comment ça je ne l'aimais pas, Madame la Présidente ? Mais je le tapais tous les jours ! ». Signe d'amour ? Il faut ajouter à la violence brute, la violence silencieuse. Je l'ai vue, comme Défenseur des Enfants. La violence silencieuse, c'est celle où les auteurs ne se rendent pas compte qu'ils exercent une violence. Je pense à certaines décisions administratives, à certaines décisions judiciaires, à certaines décisions scolaires. Je suis contente que David Douillet en ait parlé et je vais revenir dessus. J'ai bien constaté, quand j'exerçais cette fonction, que les châtiments corporels en France ne sont pas interdits par la loi. Et je vais y revenir tout à l'heure, parce que je souhaiterais que la simple circulaire qui interdit les châtiments corporels à l'école en France devienne la loi.

« Faut-il d'abord débattre ou d'abord voter la loi? »



Claire BRISSET - Aujourd'hui, nous parlons de violence familiale. Cette violence habituelle que nous considérons comme moins grave car elle est relativement banale et acceptée par la société, comme l'a dit Edwige. Alors la question est de savoir si la société, dans laquelle nous vivons, est prête à accepter l'existence d'une loi pour la prohiber. Cela nous incite, mesdames et messieurs les députés, à réfléchir au rôle de la loi. Est-ce que la loi doit précéder l'état des mœurs comme cela a été le cas dans cette maison lorsqu'en 1981 la peine de mort a été abolie, probablement contre l'état de l'opinion avec l'idée que la loi entrainerait l'opinion publique vers autre chose ? Ou est-ce

que nous admettons que la loi doit suivre un débat ? Dans le cas qui nous occupe, je suis de l'avis d'Hervé Mariton, il faut, me semble-t-il, un débat large. Peut-être que ce débat commence réellement aujourd'hui, de telle sorte que la culture dans son entier, soit prête à entendre l'idée qu'on légifère enfin sur ce sujet.

Je crains que l'état de l'opinion, en ce moment en France, ne soit pas encore propice à une législation sur ce thème. Mais je pense que le plus tôt sera le mieux et que si nous engageons ce débat, il faut le faire et il faut aller au fond des choses. Il faut expliquer en quoi les châtiments corporels, qui doivent être abolis à mon avis, doivent l'être le plus tôt possible. Ils sont toxiques pour les enfants parce que ça les structure d'une façon qui ne répond pas à leurs besoins. La finalité est l'abolition.

La question est de savoir comment on y arrive? Quel est le chemin vers cette abolition ? On ne peut pas faire l'économie du débat!

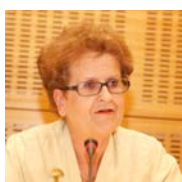
Maud de BOER-BUQUICCHIO - Si vous permettez, je voudrais réagir: malheureusement, je ne peux pas être d'accord avec vous en ce qui concerne cette idée qu'il faut d'abord débattre, débattre, et débattre sans fin...

Claire BRISSET - Je n'ai pas dit débattre sans fin...

Maud de BOER-BUQUICCHIO - Quand une société est prête, on introduit la loi et puis la question est réglée! Si on avait attendu un changement de l'opinion publique, aucun état membre du Conseil de l'Europe n'aurait aboli ces châtiments corporels!

Claire BRISSET - Je voudrais être claire, je n'ai jamais dit qu'il fallait débattre sans fin sur cette question. J'ai dit qu'il fallait travailler parallèlement sur la culture.

« Faut-il prendre la même voie que pour l'abolition des mutilations sexuelles? »



Claire BRISSET - Je vous propose une comparaison qui va vous paraître un peu osée: c'est le chemin parcouru en Afrique sur les mutilation sexuelles des petites filles. Il y a 12 pays maintenant qui les interdisent par la loi. Dans certains, la loi n'a vraiment pas produit beaucoup d'effets parce qu'elle n'avait pas été accompagnée d'un travail de conviction sur la population, en particulier sur les femmes, mais aussi sur les hommes qui trouvent un intérêt à la mutilation sexuelle des petites filles: le débat n'avait pas été suffisant. Et là où la loi marche, c'est quand il y a eu vraiment un débat dans le pays. C'est le cas au Burkina Faso, qui est un pays vraiment phare, et pilote dans le domaine. Alors qu'au Mali, pays voisin, il n'y a eu ni débats, ni lois sur le sujet, donc on en est au point zéro.



Maud de BOER-BUQUICCHIO - Ca, je suis entièrement d'accord avec vous. D'ailleurs, à propos de la mutilation des jeunes filles, je pense que la France doit se sentir concernée. Aussi, et à ce titre là, je voudrais dire que le Conseil de l'Europe élabore actuellement une convention concernant la violence vis-à-vis des femmes, et la violence domestique, et sous ce chapeau « vis-à-vis des femmes », on entend couvrir également la question de la mutilation génitale.

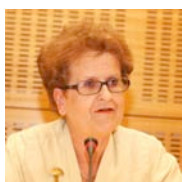
Donc débattre parallèlement, je suis entièrement d'accord...



Hervé MARITON - C'est la question de la loi et des moeurs.

Moi j'approuve beaucoup ce que vous dites, Madame, parce que c'est vraiment ce qui est au coeur du rapport de l'an dernier sur les questions de société. C'est important dans ma réflexion. Mais je pense que dans la réflexion de beaucoup de députés, il est clair que nous n'avons pas envie d'être des suiveurs. Et en tous cas, pour ma réflexion personnelle, je ne crois pas beaucoup « au sens de l'histoire » mais qu'il est important qu'en tant que législateurs, nous posions nos actes. On n'est pas là pour courir après un prétendu choix de la société établie en dehors de nous. Donc l'idée que la loi aille plus vite que l'évolution des moeurs ne me choque absolument pas.

Je crois que en effet cette initiative est bonne, et c'est pour cela que j'accompagne la démarche d'Edwige. Je ne répugne pas du tout à ce que la loi fasse avancer les choses et à ce qu'elle soit, d'une certaine manière, en avance.



Claire BRISSET - Et je dois dire que je vous suis: de temps en temps, la loi entraîne l'état de l'opinion; comme elle l'a fait sur la peine de mort... Je crois qu'on est dans le débat interminable de la poule et de l'oeuf, il faut traiter des deux. Si on avait continué à faire des campagnes contre le tabac, excusez moi à titre personnel cette comparaison, sans dire que puisque le tabac est nocif, il est interdit dans tous les lieux publics, il n'y aurait pas de régression de la consommation de tabac, et pour la sécurité

routière aussi. Si à un moment donné, le législateur ne dit pas ce n'est pas possible de continuer comme ça, les mentalités ne s'autorisent pas à évoluer et David Douillet peut difficilement dire dans un magasin « écoutez ce que vous faites c'est inadmissible, il y a une autre façon, peut être emmenez votre enfant dehors car il est peut être excédé par deux heures de courses pour pouvoir avoir une situation meilleure ».



Hervé MARITON - Je crois qu'on est dans le débat interminable de la poule et de l'oeuf, il faut traiter des deux.

Je prends deux exemples, à titre personnel:

- Si l'on avait continué à faire des campagnes contre le tabac sans dire: « puisque le tabac est nocif, il est interdit! Dans tous les lieux publics! », il n'y aurait pas de régression de la consommation de tabac.

- Et pour la sécurité routière aussi.

Si à un moment donné, le législateur ne dit pas : « ce n'est pas possible de continuer comme ça! », les mentalités ne s'autorisent pas à évoluer. Sans loi, David Douillet peut difficilement dire dans un magasin: « écoutez ce que vous faites c'est inadmissible. Il y a une autre façon: emmenez votre enfant dehors, car il est peut être excédé par deux heures de courses? ». La loi est indispensable pour aller vers une situation meilleure ».



Maud de BOER-BUQUICCHIO - Ok! On est donc tout à fait d'accord. Mais alors, peut-être peut-on se fixer un objectif ? Par exemple: 2011, qu'est-ce que vous en dites ?

La loi entraîne le débat, voilà vraiment mon point de vue, et nous avons montré encore l'exemple avec la Nouvelle Zélande. Ce pays a aussi

récemment introduit cette législation que je souhaite voir partout: on constate déjà un changement dans la mentalité des parents, c'est indéniable. Donc, débattre en parallèle, c'est très bien, mais il faut faire quelque chose pour faire démarrer ce débat!

« C'est une chose qui relève de la vie privée etc... »

Maud de BOER-BUQUICCHIO - Mais, ce que je veux peut-être encore dire... C'est que, oui, je comprends les réticences: « c'est une chose qui relève de la vie privée etc... » Mais pourquoi on n'hésite pas à avancer quand il s'agit de la violence vis-à-vis des femmes? Tout le monde est d'accord, et on veut aller en avant, il y a une prise de conscience.

Dr. Edwige ANTIER - La loi sur la violence faite aux femmes vient d'être votée à l'unanimité à l'Assemblée nationale...

Maud de BOER-BUQUICCHIO - Mais les enfants sont beaucoup plus faibles! Ils ne savent pas se défendre, alors prenons nous cette chose en mains? Je pense que c'est complètement illogique de vouloir agir pour protéger les femmes et pas pour protéger les enfants!

« Informer les futurs parents? »



Dr. Edwige ANTIER - Cette loi aura une action préventive car elle pourra être lue à toute la communauté lors de la cérémonie du mariage en Mairie. Comme nous lisons « l'enfant sera associé aux décisions qui le concernent selon son âge et son degré de maturité » il pourra être ajouté « les châtiments corporels sont abolis dans son éducation ».



Hervé MARITON - Je pense que ce que tu dis sur ce qui est lu le jour du mariage est quelque chose d'important. Cela s'inscrit dans toute une réflexion: l'un de nos collègues a sorti quelque chose de tout à fait remarquable comme document de préparation au mariage civil. Il y a une réflexion, me semble-t-il, sur le contenu du mariage civil dans le même temps où l'Eglise catholique a, pour ce qui l'a concerne, également une réflexion sur le mariage. Il y avait un papier dans « la Vie », il y a quelques semaines, sur le mariage institution, institution religieuse mais institution d'Etat aussi. C'est une réflexion qui a été stimulée après les tentatives maladroites dans la RGPP, révision générale des politiques publiques, d'une déjudiciarisation du divorce que certains d'entre

nous avons critiquée comme synonyme d'une privatisation du mariage. Je dis ça non pas pour faire un hors sujet, mais parce que on a d'évidence besoin de dire ce qu'est le contenu du mariage. Et le contenu du mariage dans ce qu'il dit sur l'éducation des enfants pourrait utilement s'enrichir du rappel que tu fais là. C'est un point très fort de ton initiative qui pourrait très utilement être rattaché à cela.

Claire BRISSET - Plus de la moitié des enfants, aujourd'hui, naissent hors mariage.

Hervé MARITON - Plus de la moitié des premiers enfants – 53 % des enfants de rang 1 naissent hors mariage, mais seulement 33% des enfants de rang 2, et 25 % des enfants de rang 3 naissent hors mariage.



Dr. Edwige ANTIER - Et lorsque le Maire lit les textes de la loi, il le fait pour toute la communauté présente à la cérémonie, les grands-parents, les enfants... tout le monde entendra ainsi la loi abolissant les châtiments corporels et toute forme de violence éducative...

Ce n'est pas seulement au moment du mariage - car il y a beaucoup de parents qui ne se marient pas - mais lors de la déclaration de naissance de votre enfant à la Mairie: la loi pourrait leur être signifiée.

Elle serait aussi inscrite sur le carnet de santé sous forme de messages: « on ne peut pas taper les enfants. »



Hervé MARITON - Cela peut en effet se faire au moment de l'inscription sur les registres d'état civil. Au passage, j'ai toujours voulu inscrire mes enfants moi-même mais c'est toujours une galère avec les hôpitaux qui veulent absolument le faire avant que vous n'ayez eu la possibilité de le faire vous-même! Il faut garder un temps pour les messages vers les futurs et jeunes parents, et cela peut être le temps de l'état civil, une sorte de temps solennel. Comme l'époque, en France comme probablement

dans d'autres pays, n'est pas vraiment à créer des services supplémentaires, il faut qu'on trouve une manière de développer tout ça sans imaginer de nouveaux services.

En tous cas, ce n'est pas parce que tout le monde ne se marie pas qu'on ne peut pas dire le principe d'une éducation sans violence au moment du mariage.

Marie, Directrice de crèche - Oui, cela ne l'empêche pas, mais si vous le mettez, en plus, sur le carnet de santé vous touchez plus de parents puisque chaque enfant a un carnet de santé.

Maud de BOER-BUQUICCHIO - Par rapport à votre proposition, comme nous sommes aussi confrontés à des familles mono-parentales, le moment où l'on inscrit l'enfant sur les registres civils nous permettrait de passer un message aux parents, c'est tout à fait ce qu'il faut. Et cela n'empêche pas de faire la même chose au moment du mariage.

« Quels sont les devoirs d'un enfant de six mois ? »



Claire BRISSET - Juste un mot sur ce qu'a dit mon illustre voisin sur cette problématique des droits et des devoirs. Je pense qu'il faut rompre avec l'idée du parallélisme des formes! Quels sont les devoirs d'un enfant de six mois ? L'on sait que les enfants les plus victimes d'homicides - un exemple extrême - , sont les enfants de 0 à 4 ans: quels sont le devoirs d'un enfant de cet âge? Le parallélisme des formes, une sorte de réflexe dans notre pays cartésien, en l'occurrence ce n'est pas très adapté!

J'ajouterai que les enfants ont le droit qu'on leur dise « non », je considère que c'est un de leur « droit ». Il n'est donc pas question de laxisme et d'enfant roi...

Hervé MARITON - Une question tout à fait incidente, naïve, est la suivante : lorsqu'un parent dit à son enfant: « puisque tu as fait quelque chose de mal, je t'interdis de sortir de ta chambre jusqu'au dîner », comment est ce que l'on qualifie, dans notre affaire, une décision de cette nature?

Dr. Edwige ANTIER - Là, je vais parler en tant que pédiatre: je trouve que c'est une très bonne réaction, c'est comme ça que l'on met des limites: « chacun chez soi ».

Hervé MARITON - Ce n'est donc pas une violence ?

Dr. Edwige ANTIER - Pas du tout! Et je crois que tout le monde est d'accord?

Maud de BOER-BUQUICCHIO - Mettre « au coin » un petit, c'est très bien, ça donne le temps de réfléchir.

Dr. Edwige ANTIER - Je préfère même « dans ta chambre », que « au coin », devant tout le monde...

Hervé MARITON - Si je me permets, Edwige, de dire «tu as dit hier des âneries aux quatre colonnes et donc je t'interdis de sortir de ton bureau pendant 48 heures », c'est quoi ça, c'est pas une violence ?

Maud de BOER-BUQUICCHIO - C'est une entrave à la liberté de circulation, c'est tout!

« La défenseure des enfants: la loi est indispensable. »



Claire BRISSET - La France a ratifié la convention internationale des droits de l'enfant, on a fait tout à l'heure une allusion au comité des droits de l'enfant aux Nations Unies, et là on ne peut pas faire l'impasse là-dessus! On va célébrer le vingtième anniversaire de cette ratification par la France, c'était en août 90, c'est un traité, c'est un traité de droit international, c'est une obligation. Et dans cette convention, un article dit

que les enfants ont le droit d'être élevés sans violence. On ne peut pas faire comme si l'on pouvait s'abstraire d'un traité international, ce n'est pas possible! J'ai une conviction vraiment enracinée, c'est qu'un traité, c'est un traité, et qu'il a été en quelque sorte sacralisé par sa ratification ici même!



Dr. Edwige ANTIER - Merci beaucoup, je vais donner la parole à Didier Pleux qui est un psychologue, qui vient un peu nous dire si psychologiquement il est d'accord. Après Maître Viala va nous dire comment il imagine par rapport à la loi, on a discuté psychique et pas, or ces jours-ci nous sommes en train de finaliser la loi contre la violence faite aux femmes.

Hugues FELTESSE - Tout d'abord, je souhaite exprimer les profond regrets de Madame Versini qui n'a pu être présente, mais est extrêmement réjouie de voir qu'il y a un début de réponse du côté du législateur. En effet, il y a deux ans, elle a mené, avec toute l'équipe qui l'entoure, l'évaluation de la Convention internationale des droits de l'enfant. La France devait passer à l'examen du Comité des Nations Unies. C'est un point sur lequel elle a relevé que des progrès doivent être tout à fait prioritaires, non seulement parce que les textes européens l'imposent, mais aussi par rapport à la pratique en France. Après deux ans de mandat, prenant la succession de Claire Brisset, qui avait très certainement fait les mêmes constats, Madame Versini a constaté combien il était prioritaire de faire évoluer les comportements individuels face à différentes formes de violence. La Défenseure des enfants reçoit quotidiennement des courriers concernant les violences qui sont faites aux enfants, qu'il s'agissent:

- des violences entre les parents - mais dont les enfants subissent les conséquences;
- des conflits dont les enfants sont les otages – c'est presque 50% des courriers reçus par la Défenseure des enfants
- ou toute sorte de situation de parents débordés qui n'arrivent plus à répondre

Il faut absolument se donner la capacité de réagir pour protéger les enfants.

A partir du moment où, clairement, la loi établira que éducation et violence ce n'est pas compatibles, seulement à partir de là , les mentalités pourront évoluer!

« Elargir encore le champ de la loi vers les institutions? »



Dr. Edwige ANTIER - Alors réagir, il le faut, ceci a été dit. Comment?

- bien évidemment par un travail collectif de promotion d'une éducation sans violence. C'est sûrement une priorité très importante en France, tout le monde est d'accord dans les intervenants qui ont pris la parole;
- par un travail au niveau des professionnels car tous les professionnels qui sont au contact des enfants doivent être confortés dans la notion que l'éducation, y compris à leur niveau de leurs

- responsabilité, doit toujours se faire sans passer par une contrainte violente;
- en menant des campagnes contre la violence envers les enfants dans le grand public;
- mais aussi, et là, la proposition qui a été présentée par Dominique Versini à la sagesse du législateur a voulu donner le mot à mot du texte: inscrire au sein de la loi l'abolition des violences et des châtiments corporels au sein de la famille, de l'école et de tous établissements accueillants des enfants.

Oui, inscrire cette prohibition pour montrer que éducation et violence, cela ne va pas ensemble. Ceci a été développé dans le rapport rendu public et largement diffusé que vous trouverez sur le site du défenseur des enfants.

« Quand on a soit même donné des fessées à ses enfants... »



Hervé MARITON - Je vais faire une aveux qui me conduira peut être devant les tribunaux: nous avons, avec mon épouse, quatre enfants. Et oui! Il m'est arrivé de donner des fessées à mes enfants! Et attendez! Vous dites: on dit « la fessée... mais les faits sont souvent plus graves que cela... ». Je ne pense pas avoir commis quelque chose « plus grave que cela » mais cela ne m'empêche pas de trouver en même temps que la réflexion qu'engage Edwige et les débats que nous avons là dessus sont

intéressants, y compris quand je le relie avec ma propre expérience. Donc je dis simplement cela.

Dr. Edwige ANTIER - Les parents croient bien faire...



Hervé MARITON - Oui, et je ne dois pas être tout à fait le seul dans notre pays, donc faites attention, avec tout le respect que j'ai pour les professionnels que vous êtes, l'analyse et la réflexion que vous avez en tant que professionnels: je dois être un père de famille complètement basique, et n'ayant eu aucune réflexion sur ces sujets là, mais je ne dois pas être tout à fait le seul, mes enfants ne sont pas si âgés, le dernier a 11 ans. Je lui ai posé la question de la proposition d'Edwige Antier, pour ne

pas être frappé par ses parents, il n'a pas osé une réponse définitive, mais le sujet est plus difficile que vous ne le pensez. Même si ce n'est pas parce qu'il est difficile qu'il ne faut pas le traiter. Je ne fuis pas, mais ne considérez pas que vous êtes sur un champ d'évidences où au fond il ne s'agit jamais que de mettre au jour et au jus une législateur obtus qui n'aurait rien compris. Et bien non, c'est un peu plus compliqué que cela. Le message, sans vouloir compliquer le débat, qui n'a aucun rapport avec notre sujet, puisque l'on évoque la question de violences des enfants, enfin sur les enfants, il faut juste garder à l'esprit, car c'est aussi un point qui viendra nécessairement dans le débat, et qui n'est pas simple, le fait qu'il peut y avoir parfois et sous des formes diverses, y compris des formes qui ne soient pas pathologiques, criminelles et à trace en quelque sorte, mais il peut aussi y avoir des enfants qui lèvent la main sur leurs parents!

Dr. Edwige ANTIER - Ce sont les mêmes, ce sont ceux qui ont été battus qui battent.

C'est là le problème.

« Oui, la fessée est une mauvaise réponse. »



Didier PLEUX - Mesdames, Messieurs, je ne voudrais pas passer pour le « psy professeur », mais je crois qu'il y a des petites choses sur lesquelles je suis très réticent à propos de cette loi. Non pas qu'il ne faille pas cette loi, mais je pense que l'on est trop tôt pour promulguer ce genre de loi. Et je pense aussi, comme Monsieur Mariton, qu'il faut un débat. Et ce qui me plaît dans les interventions que je viens d'entendre c'est qu'il y a déjà un débat sur l'éducation. Madame la Secrétaire Générale, vous avez tout a

fait raison, ce genre de loi est possible si elle est accompagnée de ce qu'on appelle la parentalité positive. Mais vous ne savez pas à quel point, en France, nous sommes dans une parentalité archaïque. Vous ne savez pas à quel point on est encore dans les méthodes éducatives des années 70, et je ne vise personne. Je voudrais insister sur ce point, car c'est pour ça que ça me paraît un petit peu trop tôt.

Donc, pour moi Edwige, vous avez tout à fait raison, parce que vous alarmez. Dans nos cabinets, on voit de plus en plus, énormément, de parents débordés qui baffent, donnent des claques, donnent des fessées, et ça devient de plus en plus banal! C'est un signe d'impuissance des parents et c'est notre métier de dire : « il y a quelque chose qui ne va pas ». Il y a quelque chose qui ne va pas, parce que revenir aux soi-disant bonnes vieilles méthodes, vous avez tout à fait raison, ce n'est jamais la répression qui stoppe le comportement de l'enfant. Et c'est inacceptable. Oui la fessée est une mauvaise réponse, c'est une réponse émotionnelle quand les parents sont débordés. Mais c'est là aussi que je voudrais dire: non, il n'est pas forcément traumatique quand il s'agit d'un acte de parents justement débordés, mais qui donnent beaucoup d'amour à leur enfant, mais qui donnent beaucoup d'amour... vaguement, comme disait justement David Douillet tout à l'heure. Cela ne veut pas dire que c'est bien, c'est un acte imbécile! Mais cela n'a rien à voir avec l'acte des parents abuseurs, tortionnaires, et ça je crois que la loi à ce niveau là protège déjà vos enfants.

**« Entre l'enfant esclave, l'enfant roi,
il y a un enfant normal qui a tous ses droits »**



Didier PLEUX - Il y a un risque d'amalgame. Ces dérapages sont idiots, ce sont des parents en colère, et ça, on peut le travailler. Mais attention au risque d'amalgame, je le répète, avec les parents abuseurs. Légiférer maintenant ? Je pense que ça peut faire peser une fois de plus, un

soupçon sur l'autorité parentale. Je m'explique. Il y a un discours qui ne cesse d'exister en France sur la victimisation de l'enfant. Donc vous le savez comme moi Edwige, les pathologies ont changé. Il y a 30 ans quand j'ouvrais mon cabinet de consultation, la plupart des enfants qui venaient, en souffrance, c'était des enfants, des adolescents, qui avaient ce qu'on appelait des « pathologies de l'ego ». Des enfants ou adolescents ratatinés par l'autoritarisme des parents qui ne les laissaient pas parler, qui n'acceptaient pas leur singularité, leurs désirs, des parents qui voulaient les cloner. Et là, la psychologie classique était bonne qui leur permettait, de dire, de s'exprimer, d'ouvrir et d'exister. A cette époque-là je signalais en bas de la page, quand Françoise Dolto disait que « l'enfant est une personne », et c'était nécessaire qu'elle le dise à cette époque-là.

Mais Edwige, vous savez comme moi que les pathologies ont changé. Depuis une dizaine d'années, les enfants « en souffrance », entre guillemets que nous voyons, sont des enfants qui subrepticement ont pris le pouvoir dans les familles, ce que j'appelle, moi, des « enfants roi ». Ce n'est pas de leur faute, ils ont souffert de carences éducatives, et non pas de carences affectives. Et c'est à ce titre-là que je suis très inquiet, parce que j'ai l'impression que nous allons tomber dans le panneau. Certains professionnels toujours à l'affût de l'abus parental risquent de prendre cet outil, une « loi contre la fessée ».



Maud de BOER-BUQUICCHIO - Encore un petit mot sur l'enfant roi. Je pense que c'est le fait qu'il y a une absence d'éducation totale qui fait naître ces enfants roi. C'est aussi une forme de violence, la non-éducation, et je pense qu'entre l'enfant esclave, l'enfant roi, il y a un enfant normal qui a tous ses droits, et c'est ce qu'on veut surtout favoriser par ce débat.

« L'intérêt supérieur de l'enfant est vraiment le fil conducteur »



Didier PLEUX - Je pense à une anecdote récente où une adolescente est venue me voir: elle avait reçue une paire de gifles de la part de sa mère pour une histoire de portable qu'elle n'avait pas voulu donner. Il est vrai que le portable, nous le savons tout maintenant, c'est quasiment le journal quotidien donc, pas touche! Maladresse de la maman qui le demande, cela se termine mal, elle se prend une paire de gifles. Elle en parle à sa soeur. Le lendemain, sa soeur est suivie par une psychologue scolaire. La psychologue scolaire alerte aussitôt les autorités de tutelle, les parents se retrouvent en garde à vue, ils vont passer en correctionnelle! J'ai vu ces parents-là, ces parents ne sont pas abuseurs. Ils ont été dépassés, débordés parce qu'ils ne savent pas éduquer, ils ne savent pas ce que c'est que l'autorité en amont, c'est-à-dire l'autorité qui inclut amour et frustration. Là j'ai peur, parce que les professionnels en ce moment nous constituent beaucoup de dossiers dans ce style-là, alors qu'il s'agit de carences éducatives. Il ne s'agit pas de dire, la gifle était bonne, la fessée était bonne, il s'agit de dire « on va vous donner un savoir faire que vous n'avez pas, parents ». Et c'est pour ça, je pense, que ce projet met la charrue avant les boeufs.

« Parentalité verticale et parentalité horizontale »



Didier PLEUX - Je pense réellement que si vous nous dites qu'en Suède, il y a une parentalité positive, mais ces pays qui ont légiféré n'ont pas du tout les mêmes concepts éducatifs que les nôtres! J'aimerais beaucoup, que vous, les législateurs qui animez ce genre de colloque, vous pensiez à tout ce qui peut inhiber la parentalité.

Alors-là c'est vrai, Edwige - vous allez me gronder -, j'en reviens à mes données favorites: souvenez-vous que notre cher Sigmund Freud,... à Marie-Bonaparte qui lui demandait: « qu'est-ce que vous pensez de l'éducation? » a répondu :« quoique vous fassiez en éducation, vous le ferez mal ». Et cela reste ancré dans notre inconscient collectif: tout ce qui est éducatif ne sert à rien... il y a un deuxième enfant « inconscient » et les psy ont participé, pour moi, à la permissivité parentale! Quand j'écoute la radio, la télé, quand je lis les articles de partout, on continue en France, le seul pays avec l'Argentine, à parler de « complexe d'Oedipe », comme si c'était une vérité, de « stades oral, anal, phallique », de « sexualité infantile ». Bref, il y aurait un deuxième enfant qui serait traité par la symbolique, et tout ça a atténué, à mon avis, le bon sens; ce bon sens dont parlait David Douillet, quand il disait: il faut une verticalité parentale. Oui, il faut l'exemplarité. Mais combien de fois, on nous a dit « l'adulte n'a pas à être la hiérarchie de l'enfant », « l'adulte n'a pas à prendre la réalité », « l'adulte de doit pas être un modèle », il doit surtout respecter les droits de l'enfant. Non les enfants ont aussi des devoirs, et je pense que cela a participé grandement à déliquescence de l'autorité.

Je pense aussi que les médias participent à ces croyances toxiques de parentalités horizontales. Il faut faire bien attention: je vois à quel point, sauf grâce à vous Edwige, quand je suis invité sur un plateau, ce sont en général des censures totales sur des psy de mon obédience, puisqu'on nous traite de comportementalistes. Et bien oui! l'éducation, c'est avant tout amour et comportement. Donc je crois qu'il faudrait peut-être écouter un peu plus les autres obédiences...

Proposer des textes de loi qui incitent les décideurs à former les parents à l'éducation positive, oui, Madame la Secrétaire. L'an dernier je travaillais avec un australien pour proposer à l'INPS (l'Institut national de prévention pour l'éducation et la santé), le programme dit « triple P » *parentalité, programme, positif*, qui a lieu partout en Europe. L'on a même constaté, au Royaume-Uni, un impact réel sur la baisse de la violence, sur la baisse de l'absentéisme des enfants, etc...

Voilà, ce qu'on m'a répondu dans cette commission. « Monsieur Pleux on connaît vos histoires éducatives. Sachez que la priorité, c'est l'allaitement à la demande pour les tous petits ». Voilà, la relation reste la chose privilégiée parce que il y a des psy qui pensent que c'est cela l'éducation. Moi je pense que l'éducation se fait en amont, et même très très, très tôt.

Chère Madame, Chère Madame Edwige Antier, je pense que vous avez raison sur le fond, mais sur la forme, nos enfants souffrent de manque d'autorité. Et je pense que le chantier prioritaire est l'aide à la parentalité. Il sera toujours temps de vous donner raison,

mais faisons quelque chose en amont car sinon les parents vont se retrouver avec un nouvel outil contre eux. C'est ce que je voulais dire.

« Le pays dispose d'un maillage d'aide à la parentalité »



Dr. Edwige ANTIER - Merci beaucoup Didier Pleux. Je voudrais remettre les choses en perspective sur deux plans:

- pour les signalements, dont vous donnez un exemple très douloureux avec cette jeune fille et sa mère, il faut considérer les chiffres du 119, le numéro d'appel gratuit:
- En 2009, il y a eu un million d'appels, un tiers
- pour des violences physiques envers l'enfant, ce sont des appels venant des familles. Donc, lorsque l'on dit « on entre dans la vie privée des familles », ce sont les familles qui appellent au secours pour des violences physiques faites aux enfants.
- Sur ce million d'appels émanant du 119, il n'y a eu en tout et pour tout que 30 000 enfants qui ont motivé un transfert vers les services sociaux.

Donc ce n'est pas parce qu'on a le droit d'appeler à l'aide, que tout le monde va aller au tribunal! Il faut faire très, très attention à cette peur qu'on essaie de jeter pour empêcher de mettre un frein à la maltraitance. Vraiment il faut faire très attention.

- Pour l'aide à la parentalité il faut que je vous explique que nous avons des outils incroyables. Six milliards et demi d'euros sont consacrés à la protection de l'enfance chaque année. Et ce budget est en plus additionné de tous les psychologues de PMI (centres de Protection Maternelle et infantile) communaux et gratuits, des maisons de la parentalité, des CMPP (centres médico-psycho-pédagogiques) sectorisés et gratuits.

Les familles ont vraiment des modes de soutien proposés, mais elles n'y pensent pas, puisqu'elles trouvent que c'est normal de taper sur un enfant. Tant qu'il est normal de taper sur un enfant, on ne va pas voir la psychologue pour dire qu'on est débordée, on continue. Prenez la maman du petit Dylan qui a souffert sur son matelas pisseux! Elle a dit: « si j'avais su que c'était pas bien que le père tape dessus, j'aurais accepté les aides. » Elle n'a pas accepté les aides, parce que taper dessus c'est normal!

Cette loi permettrait aux gens de dire « non, il ne faut pas, si vous en êtes là, appelez, il y a toutes les structures chez nous, pour ça ». L'aide à la parentalité maille notre pays.



Didier PLEUX - Juste cinq seconde pour parler les PMI . Alors je ne sais pas si c'est dans ma région, mais je me suis inquiété de ce qui se passait dans les PMI. En fait quand il y a des problèmes de parentalité, nous sommes encore là dans des hypothèses psy, quoi. Il y a des psy qui cherchent le sens des dysfonctionnements comportementaux des enfants mais quand on propose des savoirs faire éducatifs, des programmes de parentalité, il n'y en a pas. Et c'est pour ça que, je me souviens qu'un

psychologue australien qui avait fait le tour de certaines PMI en France, s'était préoccupé de ça auprès du ministère, tout à fait étonné qu'il n'y ait aucun programme de parentalité positive était. Oui, on a les moyens, on a les structures, mais on n'a pas le savoir faire, ni le programme.

Dr. Edwige ANTIER - J'entends bien, mais je pense, moi, que si l'on fait la loi, cela fera bouger tout le reste. Les lignes bougeront d'autant plus qu'on aura dit: « il ne faut pas taper sur l'enfant »... alors? Comment faut-il faire?

**« Le soutien du président du tribunal pour enfants de Bobigny,
Jean-Pierre ROZENCWEIG »**



Dr. Edwige ANTIER - Je dois compléter par le fait qu'hier j'ai rencontré le Président du tribunal pour enfants de Bobigny, éminent juge pour enfants qui m'a dit son soutien: nous pouvons dire aujourd'hui, publiquement, qu'après avoir été dans la réflexion, il est absolument pour que cette loi arrive rapidement. Cette position est due à son expérience: au départ il n'était pas forcément pour, mais aujourd'hui, s'il n'était pas de garde au Palais, il serait des nôtres.

« Avancer dans la formulation de la loi? »



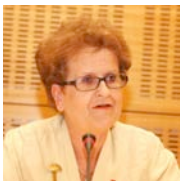
Maud de BOER-BUQUICCHIO - Ceci dit, en ce qui concerne la formulation de la loi, j'ai beaucoup réfléchi. Bien sûr, il y a une question stratégique, vous êtes mieux placés que moi pour évaluer cela. Mais je pense que les traitements, disons les violences psychologiques sont très, très importantes. J'aurais une proposition à formuler concernant ce texte de loi - mais encore une fois ce n'est peut-être pas le moment - on pourrait envisager de dire: « aucun enfant ne peut être soumis à des châtiments corporels ou toute autre forme de violence physique ou psychologique »; ou bien dire: « ou tout autre traitement humiliant ou dégradant » ce qui reprendra le terme de la convention européenne des droits de l'homme. Pour moi c'est une question très importante, d'inclure aussi l'aspect psychologique. Mais bon, je ne veux pas maintenant faire du forcing...

Dr. Edwige ANTIER - Oui, Hervé Mariton voudrait dire quelque chose, tu es un éminent législateur avec beaucoup d'expérience....



Hervé MARITON - Merci. Je dois dire que je trouve que l'article proposé par Edwige est bien formulé, en particulier la première phrase qui dit « l'enfant a droit à une éducation non violente ». Même si je tique toujours un peu sur le concept de « droit à »..., en tous cas la notion « d'éducation non violente » est clairement énoncée. Le traitement humiliant et dégradant envers un enfant- je parle sous le contrôle de nos différents

collègues – me semble déjà déjà interdit? Mais je pense que l'extension, au-delà du seul domaine du châtement corporel, est à la fois un vrai sujet, et peut probablement éviter que ce débat s'enferme dans le seul sujet de « la fessée », qui quelque part peut le restreindre et le rendre plus compliqué. Même si, en étendant une proposition, on rend souvent plus compliquée son adoption, dans le cas présent, je ne suis pas sûr que ce soit le cas.



Claire BRISSET - Là dessus, je voudrais faire trois propositions:

- La proposition qui nous est soumise, pour l'Assemblée, comporte un article unique. Ce qui me dérange dans cet article unique, c'est « toute forme de violence physique ». Je pense qu'il y a des mots qui peuvent faire aussi mal que des coups. Quand on dit: « de toute façon, tu es nul, qu'est ce que je vais faire de toi? » ça peut frapper l'enfant aussi bien qu'une claque. Je souhaite, si la loi doit être vraiment centrée sur les violences physiques, ce que je peux comprendre dans un souci d'efficacité, qu'au moins dans l'exposé des motifs soit fait référence aux autres formes de violences contre les enfants. La violence sexuelle, ce n'est pas la peine car nous avons déjà une batterie de textes pour prohiber la violence sexuelle contre les mineurs. Mais en tout cas contre la violence, qu'il y soit fait référence de nouveau ne peut pas faire de mal. Il faut faire référence dans l'exposé des motifs à la violence verbale, à la violence psychologique, à la violence invisible contre les enfants, ça me paraît vraiment nécessaire.
- La deuxième chose que je souhaiterais, c'est que la loi transforme justement ce qui n'est pour le moment qu'une circulaire concernant l'école. Quand j'étais Défenseure des enfants, j'avais proposé - et là dessus je n'ai pas été entendue - que la loi dise « La violence n'a pas droit de cité à l'école, quelqu'en soient les auteurs », ce qui est une façon implicite de dire :
 - ni de la part des adultes sur les enfants,
 - ni de la part des enfants contre les autres enfants,
 - ni de la part des élèves contre les enseignants.

Je tenais beaucoup à mon idée. Je souhaiterais pour ma part que cela soit mis dans cet article. C'est tout ce que je voulais dire en conclusion.

Je voulais dire juste que je vais souvent en Afrique où je m'occupe beaucoup des droits de l'enfant. Vous savez qu'on dit souvent en Afrique : « Il faut tout un village pour élever un enfant ». Il faut aussi toute une société, et si je peux me permettre, il faut un parlement.

Maud de BOER-BUQUICCHIO - Je pense dans toutes discussions, quelle que soit la formule retenue, ce qui compte est que l'enfant soit protégé contre toutes formes de violences. Cela doit être clair et net, quelque soit le choix de la formulation.



Hervé MARITON - Mme La Secrétaire Générale, je prétends avoir trouver la solution.

- Premier élément: je pense que dans l'exposé des motifs, il est tout à fait essentiel de rappeler l'importance du principe d'autorité.
- Deuxième élément: Edwige, si je peux me permettre un amendement - on se prend bien au jeu, et une partie de ton initiative est réussie - je pense que, dans l'article, il ne faut pas partir de l'enfant. Tout doit arriver à l'enfant, c'est là notre responsabilité à l'égard de

l'enfant et je pense que cela fait un peu écho aux propos de Didier Pleux. Dès lors, la formulation peut probablement tourner autour de: « toute violence est interdite dans l'éducation de l'enfant ». Je pense que cela n'est pas tout à fait la même chose, ensuite il faut évidemment développer. Ce n'est pas tout à fait la même chose que: « aucun enfant ne peut être soumis à violence ou à des châtiments corporels... » Quand je dis « toute violence, » il y a probablement matière à préciser, y compris cette focalisation que tu propose sur le châtiment corporel.

On arrive à peu près au même résultat, sauf qu'en disant: 'toute violence est interdite dans l'éducation de l'enfant », on part bien du principe de responsabilité parentale et du principe de responsabilité de ceux qui sont en relation avec l'enfant. On sort de la logique du « droit à » et d'une certaine manière, du droit à... l'interdiction des châtiments.

Dans le libellé: « aucun enfant ne peut être soumis à des châtiments corporels, le problème, c'est que l'enfant est au centre du système. Moi qui n'y connais rien, je rentre tout de même un peu dans ces débats caricaturaux, que chacun d'entre nous connaît. C'est un conseil tactique, à ton égard, pour déminer le terrain des critiques de ceux qui reprocheraient de mettre l'enfant au centre de tout.

En partant non pas de l'enfant, mais en partant de la violence, pour arriver à l'enfant, je pense que que tu arrives à un résultat qui n'est pas très différent, qui est plus compatible avec le principe d'autorité. A mon avis, un libellé de la loi en ce sens aidera beaucoup à détendre les esprits et les oreilles. Je coupe les cheveux en quatre, mais... je pense que je fais à la fois avancer les choses!

Nous considérons que le principe d'autorité est essentiel à l'éducation de l'enfant. Et dans l'esprit de ce que David Douillet disait, nous constatons que la violence est en réalité contraire au principe d'autorité. Et donc, dans le périmètre de l'enfant, nous disons que toute violence doit être interdite. Voilà, je ne suis pas sûr de faire énormément avancer le débat en disant ça, mais je fais comme ça, immodestement, une proposition d'amendement avec une rédaction de cette nature là: « toute violence est interdite dans l'éducation des enfants ».

Dr. Edwige ANTIER - Merci beaucoup Hervé

Hervé MARITON - Y compris à l'école Madame!

Dr. Edwige ANTIER - Merci beaucoup Hervé, parce que là, on entend un éventail de propositions. Maintenant il faut avoir la position de Maud avec l'expérience et l'attente du Conseil de l'Europe.



Maud de BOER-BUQUICCHIO - J'écoute avec beaucoup d'intérêt, et je peux vous dire que dans nos états membres, les deux formules existent. Personnellement, je considère que c'est beaucoup plus logique de partir d'une perspective de l'enfant, parce que nous parlons ici d'un droit de l'homme, un droit fondamental, et si vous prenez comme exemple la Convention européenne des droits de l'homme qui inspire quand même aussi ces débats, c'est toujours « nul n'a le droit... », « personne ne doit

être... » On commence toujours avec la personne qui bénéficie de la protection. Quand il s'agit des droits fondamentaux, la formulation commence avec la personne qui est titulaire de ce droit. Mais, je vous le confirme, les deux formules existent. A vous de choisir.



Dr. Edwige ANTIER - Nous sommes sous l'oreille et l'oeil très concentrés d'Elda Moreno, qui est vraiment la cheville ouvrière au Conseil de l'Europe aux côtés de Maud, de tous ces textes. Donc merci, beaucoup Elda.

Nous avons vu cette problématique se poser dans un débat récent: Maître Jean-Marie Viala qui a été l'avocat d'un des accusés d'Outreau où il y a eu tellement de débats autour de la parole de l'enfant. Je sais qu'il réfléchit beaucoup. Et tu m'avais dit, Jean-Marie, quand on a fait la loi sur les violences conjugales, comment violences physiques, violences psychiques, c'était difficile... Donc la parole est à la justice.

Me Jean-Marie VIALA - Pour une fois, je n'ai pas entendu: « la parole est à la défense » – c'est bien!

Mme la Secrétaire Générale, je suis complètement d'accord avec votre façon d'agir sur le plan de l'élaboration et de l'adoption de cette loi.

« La loi est un symbole clair »



Me Jean-Marie VIALA - Je trouve qu'on est un peu trop rétrograde! « Faut-il une loi pour l'abolition des châtiments corporels infligés aux enfants? » Vous parliez tout à l'heure de cette fameuse loi qui est intervenue sur la peine de mort, je peux vous dire qu'à l'époque j'étais très jeune, j'espère que vous le croyez, et comment dirais-je pas du tout du parti du porteur de ce projet, mais je l'ai vivement défendu! Dans les moeurs, l'abolition de la peine de mort n'était pas du tout compréhensible

et il fallait que certains d'entre nous se battent, quelque soient nos origines politiques. Heureusement cette loi est intervenue. De même, la loi qui nous occupe aujourd'hui doit être un principe, un symbole, comme l'abolition de la peine de mort. Est-ce que l'on peut mettre en cause une loi aussi fondamentale que « l'abolition des châtiments corporels sur les enfants »? Je crois rêver! Est-ce que c'est une question qu'on peut se poser vraiment? Est-ce que, oui ou non, il y a des gens dans cette salle qui pourraient se lever en disant, « je suis pour les châtiments corporels sur les enfants »? On ne tape pas les enfants, pas de châtiments corporels sur les enfants! Point final. Donc à partir du moment où on fait une loi, qui dit que on ne peut plus faire de châtiments corporels sur des enfants, c'est un symbole, c'est clair, on ne peut plus le faire. Je suis donc pour cette loi, à 2000%!

Simplement je rappelle que je ne sais pas quel est le vrai pouvoir du Conseil de l'Europe à cet égard. Vous savez qu'en France, quand nous avons des directives qui arrivent du Conseil de l'Europe, à priori nous ne sommes pas d'accord pour les appliquer, par ce que c'est Conseil de l'Europe qui nous les a données! Et pas mal de députés quelque soit leur opinion politique, je pense, ont parfois cette position.

« *La formation des magistrats* »



Me Jean-Marie VIALA - En revanche, je vais aller dans le sens de mon camarade psy à côté de moi. C'est vrai que je reviens de l'enfer, avocat de l'affaire d'Outreau, et là je suis obligé d'aller un petit peu dans le sens de mon camarade psy: il faut quand même se souvenir que, mon client, notamment, a fait trois ans de prison alors qu'il était innocent. Il a fait trois ans de prison, alors que dès le premier jour son innocence était prouvée dans le dossier. Et les enfants avaient été tous instrumentalisés. Alors, Madame la Secrétaire générale, je n'ose même pas vous demander ce

que vous pensez de ces magistrats français, sans doute les mêmes qui ont passé en correctionnelle les parents de cette jeune fille qui avait pris une claque et qui a été dénoncée par un système de signalements où, peut être, des intérêts nous échappent, Edwige, à toi comme à moi et à nous tous, qui ont fait qu'à un moment donné, on a pris au sérieux un certains nombres d'éléments, et l'on se retrouve en correctionnelle à la suite d'une claque!

Et la question que j'ai posée à Edwige Antier, lorsqu'elle m'a parlé de cette loi: qu'est-ce qui se passera pour les parents qui se respectent pas cette loi? On peut faire confiance aux magistrats dans leur sagesse, nous dites-vous, Madame la Secrétaire Générale. Je vous trouve optimiste. Je ne parlerai pas de la police et du problème des gardes à vue qui heureusement est mis à jour aujourd'hui, grâce en particulier à des députés comme Hervé Mariton. Est-ce que vous savez - enfin j'espère que peu d'entre vous le savent - comment et en combien de temps un juge aux affaires familiales, en France, prend la décision de donner – je dis bien de « donner » un enfant à l'un des parents? Est-ce que vous savez que lorsqu'il a donné cet enfant, et bien il n'y a aucun recours possible, puisque c'est une exécution provisoire, obligatoire, qui ne peut être changée que par la cour d'appel, et seulement bien des mois plus tard... Il y a effectivement une véritable formation à faire du personnel, magistrats, juges d'instruction, juges pour enfants... Ceux qui transgresseront cette loi, et bien prendront le risque effectivement, de se retrouver devant le tribunal correctionnel et là j'espère, et je fais plaisir à mon camarade psy à côté, qu'enfin, les magistrats français seront formés à ce genre de problématiques.

« *Attention aux rancoeurs...* »



Me Jean-Marie VIALA - Sans être Monsieur Onfrey, je vous raconterai une petite anecdote pour faire plaisir à Madame Brisset (que j'aime énormément sans la connaître depuis des années, parce qu'elle a toujours été, à la tête de ces combats, et Monsieur Mariton, si vous avez vraiment besoin de moi pour vous aider, ainsi qu'Edwige pour la

promulgation de cette loi, je serai vraiment à vos côtés).

David Douillet vous a raconté cette histoire, tout à l'heure, avec sa maîtresse, j'espère que vous allez lui raconter la mienne: comme ça, ça le vengera. Moi j'avais un directeur, pas un instituteur, pas un professeur, un directeur de lycée! Qui, au moment des compositions trimestrielles, rendaient les compositions du premier au dernier: le premier avait des bisous, mais le dernier... et bien, il prenait des claques! J'étais souvent dernier parce que je n'aimais pas l'école du tout! Cela rassure certains parents peut-être, parce que quand même, j'ai satisfait ma vocation. Donc je n'aimais pas l'école du tout notamment à cause de ce prof. Un jour où il est arrivé à moi, moi qui savais ce qu'il allait faire, j'ai baissé brutalement la tête... et il est parti trois mois à l'hôpital en se cassant le bras et la main! Voilà j'ai vengé Monsieur David Douillet par avance.



Dr. Edwige ANTIER - C'est terrible d'entendre ces rancoeurs qui couvent dans le coeur des enfants pendant des décennies! Et l'on voit que la violence envers les enfants les met dans une rage qui les rend violent à leur tour. C'est pourquoi, la prévention de la violence envers les maîtres passe par l'abolition de la violence envers les enfants.

Au point où nous en sommes mon collègue Hervé Mariton, qui a beaucoup plus d'expérience des lois que moi, me dit de mettre « pour une éducation non violente », plutôt que « les châtiments corporels » dans le titre de la loi, pour que l'intention soit plus claire. Puis-je avoir deux mots de synthèse de Maud à ce sujet?



Maud de BOER-BUQUICCHIO - Non, je ne veux pas faire de synthèse à ce stade parce que je veux d'abord entendre les questions si possible. Mais je voudrais juste dire un mot à propos de l'application de la loi et réfléchir encore un e fois aux droits sur les conséquences de cette loi et je voudrais vous rappeler une anecdote si vous voulez, quelque chose qui s'est passé aux Etats-Unis ou vous avez peut-être connaissance de ce qui s'est passé avec cette fameuse actrice chanteuse, Britney Spears, elle a

été aussi portée devant les tribunaux pour avoir maltraité ces enfants et l'intérêt de l'enfant, je pense, qui a inspiré le juge qui a prononcé pour cette personne une obligation de faire des travaux d'intérêt public qui consistaient à suivre des cours de parentalité positive. Donc ça peut être une très bonne solution pour des cas évidemment qui ne relèvent pas du droit pénal, justifiant des peines d'emprisonnement. Je suis désolée d'entendre dire que l'opinion disons que les professionnels de la loi en France ne sont pas prêts à accepter des normes européennes et qu'on vit au moyen âge, je pense que c'est légèrement exagéré, je pense que le Conseil de l'Europe a bien contribué à faire évoluer aussi les professionnels de la loi vers des normes plus élevées et je pense que dans toutes nos discussions avec même les formules que nous avons retenues pour le moment, ce qui compte c'est vraiment que l'enfant soit protégé contre toutes formes de violence. Et ça, ça va être clair et net, la formulation je vous laisse choisir.



Hervé MARITON - Juste deux points. Le premier je pense à ce que tu as dit sur ce qui est lu à l'occasion du mariage est quelque chose d'important. Il y a au demeurant, tu le sais sans doute une réflexion actuellement je vois un de nos collègues qui a sorti quelque chose de tout à fait remarquable puisqu'il fait en tant que maire comme documents de

préparation aux mariages civils, il y a actuellement une réflexion me semble-t-il sur le contenu du mariage civil de même que l'église catholique pour ce qui la concerne, a une réflexion sur le mariage, il y avait

Dr. Edwige ANTIER - Merci beaucoup, je voudrais donner la parole à Marie, Directrice de crèche. Je sais qu'en crèche on ne donne pas de fessées mais vous êtes en contact avec les parents.

Clémence RICHARD - Je voulais quand même dire à quel point j'ai été surprise de voir les parents démunis, et les parents d'enfants très très jeunes, de moins de trois ans! Et très souvent on les sentait prêts à taper leurs enfants parce que les enfants ne répondaient pas comme il le souhaitait, disaient toujours « non » ou n'obéissaient pas à leurs parents et la seule solution qu'avaient les parents pour se faire obéir leur semblait de taper. Ils n'essayaient même pas de comprendre de quelle façon leur enfant pensait, réfléchissait. Ils ne comprenaient plus leur enfant, et je pense qu'il y a encore beaucoup à faire pour rejoindre tout ce qui a été dit.

Marie, Directrice de crèche - En crèche, on ne donne pas de fessées. J'accueille dans la crèche une trentaine d'enfants présents en général, mais il y a cinquante familles inscrites. Ne pas taper le enfants c'est normal. Mais quels moyens donne-t-on aux parents pour les convaincre qu'on ne le fait pas? Et quels moyens on leur donne pour qu'ils n'aient pas à le faire? Les parents sont souvent désemparés. Même les parents d'un niveau socio-culturel un peu élevé dans la crèche où je travaille. Je n'ai pas les problèmes de Bobigny et de tout ce que l'on a pu évoquer tout à l'heure... Malgré tout, ce sont des parents qui se lèvent tôt, rentrent tôt, utilisent les transports... et parfois quand ils arrivent à la crèche, ils sont désemparés face des petits bouts de choux de deux-trois ans qui les testent. C'est tous les jours que la même petite fille va faire la même colère pour ne pas mettre ses chaussures, ne pas mettre son manteau, c'est épuisant.

Il faudrait les préparer et les aider à la parentalité. Mettre en place des politiques de « parentalité positive »

Dr. Edwige ANTIER - Merci Marie, c'est précieux d'entendre la voie d'une directrice de crèche, des tout petits. Maud va nous dire comment on a fait en Suède quand les parents sont énervés.



Maud de BOER-BUQUICCHIO - Ce qui a été fait justement en Suède, c'est de mettre en place des politiques de « parentalité positive ». Ce sont des politiques publiques qui prennent à la fois en compte le besoin des enfants et le besoin des parents. Ces politiques tiennent compte du fait que les parents ont besoin d'informations, de soutien, de conseils et de mesures visant à améliorer la vie familiale, quand les parents rencontrent des difficultés à concilier la vie professionnelle et la vie privée, quand ils ont besoin d'aide au logement. En conclusion de notre expérience en Suède et d'autres pays désormais, c'est que le gouvernement doit organiser des services le professionnels à la portée de tous les parents. C'est ça qui compte.



Dr. Edwige ANTIER - Dominique Dimey, qui est devant moi, est une artiste très impliquée dans les droits de l'enfant. Elle chante dans les

écoles des chansons qui permettent aux enfants de réfléchir et s'exprimer. Un jour, Dominique m'a rattaché cette traduction des « châtiments corporels » par un enfant de 9 ans: « oui! C'est quand on te tabasse! »

Dominique DIMEY - Oui, une parole terrible, comme il en vient tant, malheureusement, lorsque je prépare mes spectacles sur les droits des enfants. Les émotions s'expriment alors, et c'est trop souvent le moment de révélation d'une véritable souffrance enfantine ignorée des enseignants et des parents. Dans le travail que je fais, en amont des concerts, je vois beaucoup d'enfants de parents séparés, la violence vient souvent de cette situation et je me demande comment l'on va faire pour donner des aides de « parentalité positive » à ces parents déjà dans un grand désarroi et qui ne réalisent pas qu'ils leurs enfants en otages de cette situation.

« La violence des parents entraîne la violence des enfants »

Dominique DIMEY - La deuxième chose que je voulais dire c'est que tous ces enfants victimes de violence vont reproduire cette violence. On le voit déjà dans leurs jeux. Je parle beaucoup avec eux avant les concerts, et pour eux, c'est quelque chose de normal. Et quand ils vont être adultes et parents eux-mêmes, si l'on a pas fait tout ce travail, nous, en faisant cette loi, ils vont reproduire la violence, ils vont le faire parce que « c'est normal », parce qu'on agit « comme ça ». Je trouve ça très préoccupant.

« Ne pas culpabiliser les parents »

Corine, Directrice de crèche - Effectivement, Madame la Secrétaire générale, vous disiez qu'il y a un an, vous vous sentiez un peu seule. Peut être effectivement, dans les hautes sphères dans lesquelles vous évoluez. Mais sachez que sur le terrain, nous sommes plein de petites mains, avec mes collègues qui sont là autour de moi, à essayer d'œuvrer avec beaucoup de convictions, en se débattant contre tous les courants lacaniens, freudiens, et les guéguerres qui s'en mêlent... pour nous dire qu'au-delà de « l'enfant martyr » ou de « l'enfant roi », peut être que ce ne sont que des enfants qui souffrent, et des enfants tout court, qui ont besoin d'être accompagnés pour être éduqués au sens profond du terme quelque soit le courant de pensée. Alors effectivement, notre travail au quotidien, consiste à faire évoluer un peu plus l'enfant depuis le principe de plaisir dans lequel il s'inscrit largement, et à débordement depuis des années, vers un peu

plus de principes de réalité. Je pense que si travail était mieux fait, il y aurait un peu moins de problèmes - et on le voit dès l'entrée à l'école, les parents nous font retour de violences à l'école. Nous voyons, dans nos crèches, des parents qui souffrent, des parents démunis, mais aussi des parents qui ont de réelles ressources. Ce qui est intéressant, c'est tout d'abord de déculpabiliser ces familles, parce que, pour revenir un peu sur ce que disait Didier Pleux concernant le discours de certaines PMI, c'est vrai que l'enfer est pavé de bonnes intentions et Dieu sait si nous les professionnels nous sommes nombreux autour de l'enfant – médecin, professionnels de la petite enfance, juristes, Education nationale. Je crois que l'enfant est au centre de tout ça, et ensuite il y a tout un rayonnement autour de lui. L'idée c'est de rassembler un peu tous ces gens là. Je pense qu'il ne faut pas minimiser l'effet qu'a le témoignage d'autres parents – c'est quelque chose que j'essaie de développer, puisque j'y crois. Evidemment, en tant que Puéricultrice Directrice de crèche, je dois me faire aider de psychologues et je pense que ce serait bien que l'on en ait un peu plus sur le terrain. Nous avons la chance de pouvoir travailler avec Edwige Antier. Mais je pense qu'il ne faut pas minimiser la ressource liée aux parents. Tout à l'heure, j'ai entendu parler d'assistantat.

Et un dernier point qui me pose question, relatif à la politique un peu sécuritaire que l'on a senti se mettre en place que l'on a senti se mettre en place, notamment il y a quelques années avec le rapport du collectif « pas de zéro de conduite pour les bébés de zéro à trois ans », je me suis demandée à un moment si finalement les travailleurs sociaux allaient servir encore à quelque chose, si on érige une politique sécuritaire comme seule valeur qui n'est jamais une valeur éducative de toute façon. Merci.

Dr. Edwige ANTIER - Merci beaucoup pour ce témoignage de quelqu'un qui vit au milieu des enfants par l'art.

« Une campagne en Seine Saint Denis »

Dr. Giles LAZIMI, directeur du centre municipal à Romainville en Seine Saint Denis - Même en Seine-Saint-Denis, on peut être amené à faire des campagnes pour permettre aux parents de comprendre ce que sont les violences qu'ils peuvent infliger à leurs enfants. On a mis en place dans une ville de 23000 habitants, une campagne avec deux grandes affiches, deux grands ours qui s'adressent aux adultes et qui disent « la petite Alice n'arrive pas à apprendre à lire depuis que sa mère la traite de nulle », et « le petit Paul a mal au ventre depuis que son père le frappe ». Ces deux affiches ont permis aux parents de parler. Nous avons accompagné cette campagne avec des articles et des conférences. C'était très important, car d'un coup, les adultes se revoyaient, eux, enfants et ils comprenaient ce qu'ils avaient subis et ce qu'il faisaient subir à leurs enfants. Cela prenait sa signification. Et ils comprenaient que cela ne servait à rien. Les témoignages que l'on a reçus, lors de ces conférences et après, à « la maison des parents » qui existe depuis sept ans, permettent de faire avancer la réflexion. C'est donc très important, et nous sommes tous prêts, en tant que professionnels ou parents à changer les choses et à avancer. L'importance du symbole de la loi est fondamental. Il est très très important que

cette loi soit édicter. Même si l'on ne peut pas tout mettre dans une phrase, parler de « toutes violences », c'est déjà un premier pas pour avancer. Mais il faut que cette loi soit accompagnée de campagnes, d'outils comme ces deux affiches, on peut les montrer. Elles étaient en 120 x170cm dans des abris bus, et je peux vous assurer qu'elles ont fait parler et avancer les choses!



Dr. Edwige ANTIER - Je vous remercie beaucoup Monsieur. Les affiches sont en lien. « Le Petit Paul a toujours mal au ventre depuis que sa mère le traite de nul », et « la petite Alice qui n'arrive pas à apprendre à lire depuis que son père la frappe »... c'est ce que racontait David, tout à l'heure n'est ce pas?

Dr. Giles LAZIMI, directeur du centre municipal à Romainville en Seine Saint Denis - Cette campagne s'appelle: « élever son enfant sans violence ».

Dr. Giles LAZIMI, directeur du centre municipal à Romainville en Seine Saint Denis - C'est une campagne qui s'appelle « élever son enfant sans violence ».



Dr. Edwige ANTIER - Le message est donc élever son enfant sans violence. Merci encore. Je voudrais donner la parole au Professeur Lenoir, nous avons la chance ici d'avoir un éminent pédiatre, professeur de pédiatrie à l'Hôpital Necker enfant-malade, qui en a vu toute sa carrière. Comment tu réagis Gérard à ce débat pour lequel je t'ai invité sans préparation, je dois dire.

Pr. Gérard LENOIR - Alors je voudrais dire plusieurs choses : la première chose, répondre à la question « est-ce que la loi est nécessaire ? », qui rappelle sous forme de principe l'interdiction. C'est vous maître Viala qui l'avait dit, il s'agit d'un principe qui est intangible et à mon avis cela suffit dans la loi de le dire comme ça. Pourquoi ? Parce qu'en réalité quand on va dans le détail, on s'aperçoit de plusieurs choses. Tout ce qui a été dit, ceux sont les cas extrêmes qui vont jusqu'à la mort de l'enfant et cela c'est les cas du petit bébé. C'est ce que j'ai vu pendant toute ma carrière mais la pathologie change, c'est ça qui est intéressant et je pense qu'il va y avoir un changement de pathologie après la loi. Il y a vingt ou trente ans, je me souviens avoir montré au Ministère de la Santé un rapport sur les sévices en France, c'était atroce, et chaque fois que je montrais une photo intenable, il y avait la moitié de la salle qui disait « ce n'est pas vrai, ce n'est pas possible », or c'était des faits réels. Maintenant et cela il faut en parler, les sévices fait au bébé c'est ce que l'on appelle le syndrome de « l'enfant secoué ». L'enfant secoué, cela paraît tout simple, c'est un reflexe un peu nerveux qui pousse à secouer l'enfant et vous pouvez créer des dégâts cérébraux très profonds. Moi, cela m'a beaucoup appris, car j'ai trouvé qu'il manquait deux choses : il manque quand même un aspect profile psychopathologique, je ne dis pas social des couples qui arrivent à maltraiter un bébé et en particulier quand même l'influence de l'alcool ou de la drogue chez les adultes qui doit être dit et là les services sociaux doivent être actifs. Et malheureusement, nous l'avons dit,

nous considérons que les services sociaux dans leur action ne sont pas à l'aune de ce qu'il faut faire pour faire de la prévention et pour sauver des enfants. C'est quand même scandaleux, que toutes les formes majeures de sévices en France soient méconnues ou connues que lorsqu'un enfant est décédé. On ne comprend pas et donc je ne sais pas si dans la loi cela va changer un peu les choses, si on dit dans la loi qu'il faut faire de l'éducation pour les parents et utiliser les 6,5 milliards plus intelligemment je pense que l'on va y arriver. C'est le premier point. Mais quand on entre dans le détail et que l'on va plus loin, il y a des tas de violences à enfant qui sont tout à fait reconnues. Quand vous disiez tout à l'heure Madame, que l'on tire un enfant par le bras, il y a un accident qui s'appelle la pronation douloureuse, tout le monde a fait ça, est ce que l'on classe cela dans la violence ou dans la non-éducation des jeunes parents ? Il y a un vrai problème car rattraper un enfant qui sort du trottoir et qui risque de se mettre sous les roues d'une voiture c'est quand même important.



Dr. Edwige ANTIER - Gérard, sur ce point je peux répondre avec le bilan du SNATHEM c'est à dire le numéro, on fait très bien la différence, par exemple une directrice de crèche voit arriver un enfant ou nous pédiatre, avec le coude bloqué car on a tiré dessus, ça nous arrive toutes les semaines parce que cela se démet et il faut le remettre, bien sûr on a tiré fort. On va dire aux parents qu'il ne faut pas tirer comme ça mais on va inciter je pense quand il y aura la loi à dire peut être que vous étiez trop

pressés, peut être que vous étiez débordés, peut être que vous êtes énervés et nous les médecins, les éducateurs, les directrices de crèches, etc..., a pouvoir aider. Et on le voit avec le SANTEM, sur 1 million d'appel très peu finissent en rapport à la justice et aux services sociaux. Mais il y a l'aide à la parentalité à mon avis qui est en place dans notre pays mais ce mettra mieux en route si les gens sont avertis que non il ne faut pas. Je crois.

Pr. Gérard LENOIR - Ensuite une dernière chose car je ne veux pas être trop long, je voulais dire à Madame Brisset qu'elle avait dû être très triste de voir les difficultés que l'on avait à mettre en avant le Défenseur des enfants qui devrait être spécifique et qui montre que dans notre société d'adulte, on oublie souvent qu'il faut faire le maximum et le meilleur pour les enfants. Je vais terminer sur une notre très politique qui vous concerne très directement quand je vois comment sont malmenés aujourd'hui les hôpitaux pédiatriques que l'on force à devenir des hôpitaux ultra techniques très inhumains pour les enfants et qu'on essaie d'en faire des usines, je suis très étonné que par la suppression de Saint Vincent de Paul et maintenant ce qui se passe avec l'hôpital Trousseau je trouve ça personnellement scandaleux. Nous voyons des violences quand il y a un soin à faire à un enfant qui en a besoin, qui est malade, on voit dans certaine famille des excès de kinésithérapie qui ne sont pas loin de ces abus. Tout cela nécessite une compréhension large des familles et des enfants.



Dr. Edwige ANTIER - Alors vous voyez, tous mes amis, vous avez entendu un pédiatre en colère parce qu'on sacrifie les hôpitaux d'enfants. Je suis en harmonie avec lui et nous sommes très engagés pour qu'on ne démantèle pas l'hôpital Trousseau. Sachez que même dans cette assemblée, vous avez beaucoup de gens qui sont en colère et je crois que la colère est très importante pour pousser à améliorer les choses. On n'est

pas là en disant tout va bien, parce que c'est la loi. La loi elle doit bouger, le gouvernement nous devons l'interpeller car nous sommes des députés, quelque soit notre formation. Vous avez entendu un avocat en colère, il faut avoir tout le temps une saine colère pour faire bouger les choses. Je vais terminer par une colère, c'est Claire Brisset, après on s'en va car on doit libérer la salle.



Claire BRISSET - Merci Edwige, je suis priée de faire une colère alors je vais vous dire exactement ce que je pense sur tout ce que nous avons entendu. Je trouve que c'est très très important, et je remercie Monsieur Lenoir d'avoir abordé la colère contre les difficultés de la pédiatrie qui n'est pas seulement les difficultés de la pédiatrie hospitalière mais aussi les difficultés de la pédiatrie de ville. On a besoin de pédiatres, ça je crois que tout le monde en est d'accord, ma chère Edwige. Moi, je voudrais faire

mentir un collègue allemand qui m'a dit une fois : « ah c'est vrai ! Vous êtes le peuple qui a inventé le haussement d'épaules ». Cela m'a un peu vexée parce que nous ne sommes tout de même pas qu'une bande d'indifférents, de personnes qui considèrent qu'après tout les choses vont toujours s'arranger. Je pense que pour le cas qui nous rassemble ce soir, tout ne va pas toujours s'arranger tout seul. Il faut arrêter de battre les enfants, il faut arrêter de détruire, et j'y viens à la colère, les institutions qui fonctionnent. Alors parmi les institutions qui fonctionnent, j'ai la faiblesse de penser que le Défenseur des enfants qui est repéré en dix qu'il fonctionne, 20000 situations d'enfants extrêmement difficiles, qui en aura résolu, et je pense que je peux parler au nom de Dominique Versini, plus de la moitié, dont des cas vraiment très difficiles. Je pense aussi que nous sommes dans un pays qui a reçu des instructions et qui a ratifié un traité qui protège le droit des enfants et qui a reçu l'instruction du Comité des Nations Unies de renforcer l'institution du Défenseur des enfants, et que nous sommes face à un projet, ce n'est pas une proposition, c'est un projet de loi qui vise à le dissoudre dans un grand Défenseur des Droits. Alors, là dessus je voudrais dire deux choses : premièrement, je considère que la création d'un Défenseur des Droits est une excellente chose, qui consiste à renforcer les pouvoirs de l'actuel Médiateur de la République et ça tous les démocrates ne peuvent que s'en féliciter. Je suis vraiment très contente de cette initiative, et je suis contente que cela voie le jour bientôt. Est-ce qu'il fallait pour autant dissoudre à l'intérieur de ce grand Défenseur des Droits le Défenseur des enfants, moi je pense que non, Dominique Versini pense que non, nous sommes nombreux à penser que non, mais à partir du moment où ça va être fait, nous sommes des démocrates, nous nous inclinons devant la représentation nationale en l'occurrence déjà le Sénat et bientôt je pense l'Assemblée. Ce que je souhaite maintenant c'est puisque ce projet va être voté, comme on peut l'imaginer, il faudrait que ce texte en son état actuel soit vraiment amélioré. Et il y a ici des parlementaires auxquels je lance un appel, je pense que nous devrions être quelque uns à pouvoir à donner des indications indispensables pour améliorer le projet dans son état actuel, puisqu'il va être voté, en l'occurrence préserver la spécificité du Défenseur des enfants à l'intérieur de cet ensemble qui va être constitué, de façon à ce qu'il ait une visibilité, un véritable pouvoir, que les enfants puissent s'y adresser directement sans passer par l'institution mère car le Défenseur des Droits n'y comprendra rien. Quand on est petit, c'est déjà assez difficile de comprendre le fonctionnement des institutions, par conséquent il faut lui conserver sa spécificité. Pour cela on a absolument besoin d'un travail de préparation parlementaire, avant que le texte soit soumis on est souvent un peuple qui légifère dans l'urgence, là il faut nous écouter, Dominique Versini et moi, mais pas seulement nous, nous avons cette

expérience, j'ai fait cela pendant six ans. Nous sommes des personnes qui s'intéressent fondamentalement aux besoins des enfants, les besoins des enfants doivent être protégés, avoir une institution qui les protègent, même si cela est au sein d'une vaste institution, à laquelle, pour ma part, je souscris totalement, mais il faut protéger à l'intérieur la défense des enfants.

Dr. Edwige ANTIER - Merci Claire, vous savez que vous pouvez compter totalement sur moi et sur nous pour ce travail. Nous allons nous y atteler tout de suite dans la suite. Je vais demander à Maud son ressenti de ce débat.

Maud de BOER-BUQUICCHIO - En quelques mots, je voudrais dire, qu'il y a un an je me sentais un peu seule en France, aujourd'hui je suis rassurée et je place tous mes espoirs dans le bon sens de l'engagement de l'Assemblée nationale, ...



Dr. Edwige ANTIER - oui oui, on les pousse. Merci beaucoup.

Juste en finissant, je dois vous dire que Clémence Richard qui est là s'est occupée d'un forum que nous avons animé pour la Fnac – Eveil et Jeux, un site très important pour les parents, vous diras combien les jeunes parents évoluent, n'est ce pas Clémence ? Des parents qui nous disaient : « j'ai envie de taper, mais quoi faire ? », mais ils sont déjà en demande, ils savent que cela ne sert à rien, ils ont une culpabilité. On a décidé de

continuer de travailler dessus.

« En Finlande, lever la main, c'est impensable! »

Dr. Edwige ANTIER - Myriam Pellegrin a élevé des jumeaux, elle est finlandaise et les jumeaux c'est très dur?

Myriam PELLEGRIN - Oui, je voudrais témoigner: je suis française et finlandaise. En Finlande, on a voté cette loi en 1983. Et aujourd'hui, quand je parle aux cousines de mon âge, qui ont des enfants aussi, il leur est impensable de lever la main sur un enfant... impensable! Je pense que cette loi est urgente pour les gens puissent changer cette mentalité. Maintenant, c'est vrai, j'ai un garçon de quatre ans, des jumeaux qui vont avoir trois ans, c'est assez difficile... et je suis séparée! Donc, oui tout est là pour avoir l'occasion de taper dessus, et il faut vraiment mettre en place des cours de parentalité.

Je suis d'accord avec Didier Pleux et Maître Viala quand ils disent qu'en France, on a un problème! En Finlande, on respecte l'être humain, on respecte l'autorité, on respecte les lois, c'est la base. Donc ce n'est pas difficile de ne pas taper son enfant, l'enfant est élevé dans le respect. En France, on ne respecte pas grand chose et on est contre l'autorité de l'Etat. Dès lors, il est très difficile d'élever trois enfants: tous les jours, on est confrontée à des adultes qui ne veulent pas respecter les lois, les règles. Donc oui c'est très difficile en France de ne pas mettre une fessée à son enfant car un peu partout on croit que c'est ça l'autorité d'un parent. Le pouvoir du parent y est sacralisé. Alors qu'en

Finlande, il n'écrase pas, il n'y a pas de jeux de pouvoir, on n'est pas un être supérieur sur l'enfant; mais simplement, le parent sait plus que l'enfant, son autorité lui vient naturellement de là.

C'est vrai qu'en France, il y a un vrai travail au sein des PMI, je suis mère au foyer... donc je les côtoie! Mais je crie au secours, j'ai besoin d'aide à la parentalité. Nous avons besoin de conseils car nous sommes des familles éclatées, car nous n'avons pas nos parents à côté pour garder les enfants, pas de familles pour prendre le relais et je pense que c'est urgent, effectivement, qu'il y ait cette loi pour dire que l'autorité, ce n'est pas la main levée. Merci, merci, pour ce combat, pour nous. Il est urgent qu'on la vote et que l'on apprenne le vrai pouvoir aux parents parce qu'en Finlande, il suffit de regarder son enfant et de lui dire « non »!

Dr. Edwige ANTIER - Merci beaucoup pour votre témoignage et pour la comparaison entre la Finlande et la France. Et Hervé a envie de réagir.

« La France, un pays de défiance? »



Hervé MARITON - Oui, je crois que c'est un témoignage et un appel superbe: « ayez confiance ! » Quand Jacques Chirac, en amont du référendum de 2005 sur la Constitution européenne, a dit aux français « ayez confiance », reprenant le mot de Jean-Paul II, c'est tombé totalement à plat car la France est une société de défiance. Si l'on regarde les enquêtes d'opinion, nous sommes bien le pays où le fait de tricher avec la loi, le fait de tricher ou de frauder le fisc ou de toucher indûment

des aides sociales, est perçu comme très légitime par une grande part de la population. Le problème de confiance dans notre société est considérable, et c'est un problème de cohésion sociale, un problème de dynamisme économique et probablement bien des malheurs de la France sont là dedans! Ce n'est donc pas en disant « ayons confiance », comme Monsieur Chirac l'a dit en 2005, que ça marche. La preuve ça n'a pas marché, quelque soit l'amitié et le respect que j'ai pour Jacques Chirac... d'autant que je fais probablement partie de ceux qui lui avait suggéré de dire ça. `

Si les parents pouvaient avoir suffisamment confiance en leur enfant...

Sur cette loi, il faut trouver une manière de le dire aux français d'une manière un peu renouvelée. Je pense que c'est la question du lien parent/enfant, y compris la question du lien de confiance entre les parents et les enfants. Il faut leur dire qu'il y a autre chose que les rapports de violence. Parce qu'au fond, l'initiative d'Edwige a été un peu prise en dérision sur le thème « haha ! on va interdire la fessée », mais il faut se servir de cette dérision. Tu t'en sers déjà, et ton talent est suffisamment au point pour que tu saches t'en servir sans qu'on ait à te le dire, mais c'est une manière de bien entrer dans le débat. Et au fond, comme l'a dit David, comme vous le dites Madame, il faut élargir le sujet sur le thème de l'autorité et de la confiance. Si les parents pouvaient avoir suffisamment confiance en leur enfant, confiance dans leur autorité vis à vis de leurs enfants et dans le lien entre eux-mêmes et les enfants sans avoir besoin de la violence... On est désespérément à la recherche d'entrées sur ce sujet de la confiance sans en faire un

principe d'autorité, il ne suffit pas de dire aux gens « ayez confiance !» Le débat que tu proposes est l'une des manières, et une manière drôlement astucieuse avec ce que vous venez de dire, pour entrer dans ce débat de la confiance qui au delà de la question que tu poses, elle-même fondamentale, est l'un des vrais sujets de notre pays.

Je me dis: « Edwige, tu es en train de te charger les épaules très fort » - mais tu les as larges!